

~~E. 25.~~ 0 9/11

Ant: Porter

D. 702.

OBSERVATIONS
SUR
LA RELIGION,
LES LOIX,
LE GOUVERNEMENT
ET LES MŒURS DES TURCS.

A LONDRES,

Et se trouve à Paris,

Chez M. de la Harpe, Libraire, rue de la Harpe,
& Saint-Germain.

M. DCC. LXX.



OBSERVATIONS
SUR
LA RELIGION,
LES LOIX,
LE GOUVERNEMENT
ET LES MŒURS DES TURCS.



OBSERVATIONS

SUR

LA RELIGION,
LES LOIX,
LE GOUVERNEMENT
ET LES MŒURS DES TURCS.

Traduit de l'Anglois,

Par M. B***

SECONDE PARTIE.



A LONDRES,

Et se trouve à Paris,

Chez MERLIN, Libraire, rue de la Harpe,
à Saint Joseph.

M. DCC. LXIX.

2

OBSERVATIONS
SUR
LA RELIGION,
LES LOIX,
LE GOUVERNEMENT
ET LES MŒURS DES TURCS.

Traduit de l'Anglois.

Par M. B***

SECONDE PARTIE.



A LONDRES,
Et se trouve à Paris,
Chez MERLIN, Libraire, rue de la Harpe,
à Saint Joseph.

M. DCC. LIX.



OBSERVATIONS
SUR
LA RELIGION,
LES LOIX,
LE GOUVERNEMENT
ET LES MŒURS DES TURCS.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Administration de Justice.

LE plus grand fléau de la Turquie n'est pas le Despotisme du Monarque; on supporte sans se plaindre un mal dont les effets se font peu sentir. Ce qui dé-

Seconde Part.

A

truit absolument la sureté des particuliers, c'est la maniere dont la Justice y est administrée; les Loix y sont un glaive redoutable dans des mains corrompues, toujours prêtes à attaquer la vie & les biens des citoyens,

Il ne faut pas croire que la conduite ferme du *Moulah* ou Juge du Scutari dont nous avons parlé, & sa résistance aux ordres du *Kislar-Aga*, eussent pour principe un attachement inébranlable à l'exacte équité; il y a au contraire tout lieu de présumer d'après ce qui se voit généralement, que ce *Moulah* étoit déjà gagné, que l'autre partie avoit pris les devants & s'étoit assuré de lui par des présens, que lié par un engagement antérieur, il n'osa point revenir sur ses pas, malgré tout le danger qu'il prévoyoit à défobéir aux ordres formels de l'Eunuque Noir. On cite en Turquie quelques exemples de Juges incorruptibles, j'ai entendu parler d'un seul, mais je n'en ai point vûs.

Il y a dans Constantinople plusieurs Cours de Justice où se jugent les procès. Le demandeur peut choisir celle où il lui plaît de porter son affaire. Les Cours inférieures sont le Tribunal du *Moulah* de Galata & celui du *Stambole Effendi* ou Juge de Constantinople ; les Cours supérieures sont celles des deux *Cadi-lesquiers* ou Juges d'Europe & d'Asie & enfin le Divan du Vizir qui est la Cour souveraine de Judicature.

Mahomet a affranchi de ces juridictions tous les descendans qui sont en grand nombre dans l'étendue de l'Empire ; ils sont jugés par les Chefs de leurs Tribus : toute cause où se trouve impliqué un *Emir* ou *Tête-Verte* (a), ressortit de droit au *Nakib* de Sainte Sophie ou à celui d'*Eiup* ; mais j'ai remarqué que le Vizir a l'œil ouvert sur la manière dont les

(a) On les appelle *Têtes-Vertes* à cause du Turban vert qu'ils portent.

choses se traitent chez eux, & qu'il ne manque aucune occasion de les reprendre.

C'est un grand avantage pour le demandeur d'avoir le droit de choisir son Juge; on peut même dire que ce droit lui donne gain de cause, parce qu'il commence par s'assurer de lui avant de le choisir.

Tous les Juges ont un *Naib* ou Clerc qui est en effet le personnage agissant, c'est lui presque toujours qui mène le Chef & dicte ses décisions; c'est à lui qu'on s'adresse d'abord & qu'on fait des propositions; si les offres lui paroissent convenables & qu'il les accepte, on est généralement sûr de gagner.

Il arrive quelquefois que le défendeur en enchérissant sur les offres de sa partie adverse, fait tourner la chance: il obtient une condamnation par défaut, ou du moins à force d'incidens & de chicanes, il parvient à faire apointer la cause ou à la faire passer à un autre Tribunal;

en éloignant toujours le jugement, s'il est le plus riche, il laisse son adversaire, jusqu'à ce qu'à la fin il soit forcé de rabattre de ses prétentions & de souscrire à un accommodement désavantageux.

Il y a divers prétextes pour tirer une affaire en longueur & en éluder la décision : un défaut de formalité dans la procédure, l'absence ou la mort des témoins, infirmer la validité des actes, défavouer son feing ou contester celui des autres; & comme tout moyen de preuve a besoin d'être constaté par témoins & qu'on en trouve en abondance toujours prêts à attester pour de l'argent tout ce qu'on veut, c'est une dernière ressource que l'on a sous la main, quand une cause est désespérée : à force de dépositions de cette espèce : on parvient à embrouiller la question la plus claire & à autoriser les délais de la part du Juge.

Il y a différentes sortes de témoins; les uns sont vos voisins ou vos anciennes

connoissances: d'autres, c'est le hazard qui vous les présente: enfin il y a les témoins de profession qui sont à la suite des Cours de Judicature & qui vivent de ce métier-là. A l'égard des deux premières classes, vous leur exposez votre affaire; ils commencent par vous protester qu'ils ne consentent à s'en mêler que parce qu'ils voyent l'injustice & le tort qu'on veut vous faire, que, comme ils vous connoissent pour un honnête homme, pour un homme sur la parole de qui on peut compter, ils ne feront point difficulté d'affirmer comme vrai tout ce que vous leur direz l'être. Cette déclaration est l'absolution Turque, elle dissipe ordinairement tous leurs scrupules & tranquillise leur conscience. Si cela n'est pas suffisant, si vos témoins exigent d'autres certitudes, vous les cachez dans un lieu convenable d'où ils soyent à portée d'entendre ce qui se passe dans un appartement contigu; dans cet appartement

(7)

vous faites enforte d'attirer la personne avec qui vous êtes en discussion, & par des tournures artificieuses, par des interrogations infidieuses vous tirez d'elle des aveux capables de nuire à sa cause. Vos témoins rapportent ces propos en Justice & affirment qu'ils ont entendu. Le plus souvent au lieu de la personne interressée, c'est un de vos amis qui joue son rôle & que vous faites venir sous son nom dans l'appartement: là il vous fait tous les aveux qu'il vous est utile de faire entendre aux témoins cachés, qui ne peuvent ni voir, ni être vus, & qui, sans se mettre en peine d'examiner s'il y a de la fraude ou non, vont rendre au Juge ce qu'ils ont entendu, comme dit par la personne même. En fait de procès un Turc se permet aisément toutes sortes de pratiques semblables; la seule chose qui l'inquiette c'est de trouver quelques tournures, quelques prétextes pour mettre à couvert sa réputation. C'en

A iv

est assez sur ces deux premières espèces de témoins. Les autres sont ceux qui font un commerce ouvert de leur témoignage & sont toujours prêts à vous servir, moyennant un Dollar ou deux. Leur conscience s'est affermie par un exercice constant, par une longue habitude; ils sont au-dessus des scrupules; un serment vrai ou faux ne leur coûte rien & ils persistent dans leurs dépositions jusqu'à la perte ou au gain du procès.

Les Juges ont leurs agents pour traiter avec les parties: les uns sont à leurs gages, d'autres sont voués à suivre les Cours de Justice pour y procurer des affaires: ceux-là sont occupés à fomenter des chicanes, à intenter de faux procès qu'on appelle *avarias*, & à attaquer sous quelque prétexte ceux qui sont riches & en état de payer. On ne peut être en sûreté d'un jour à l'autre, surtout les Chrétiens & les Juifs; quelque fausse, quelque absurde, quelque peu vrai-

semblable que soit l'instance formée contr'eux , il faut absolument comparaitre pour se défendre , & s'ils ne prennent la précaution de s'assurer du Juge , on produit contr'eux une nuée de témoins sur les dépositions desquels ils sont infailliblement condamnés.

On voit journallement former des demandes contre la propriété , ou des plaintes de dommages , sans le moindre fondement & contre toute vraisemblance. En général , que la cause soit juste , ou injuste , les Chrétiens & les Juifs n'ont aucune Justice à attendre contre les Turcs , qu'à force d'argent , heureux encore quand ils s'en tirent à ce prix.

Les Chrétiens & les Juifs peuvent témoigner en Justice les uns contre les autres , mais leur témoignage n'est point admis contre les Turcs.

Il n'y a pas de moyens en Turquie pour contraindre à venir déposer en Justice : la Loi ne permet pas les assignations :

il faut que les témoins se présentent de leur plein gré. Un Turc n'ira pas déposer en faveur d'un Chrétien ou d'un Juif, à moins qu'il ne soit à ses gages: il n'y a que l'argent qui puisse les engager à le faire. Si votre bon droit leur est réellement connu, s'ils sont témoins oculaires, ils se feront payer plus cher, en raison de l'importance de leur déposition; mais si c'est en faveur d'un Chrétien contre un Turc, il est presque impossible de les avoir à quelque prix que ce soit.

Un Grec avoit bâti une maison & planté un jardin dans une piece de terre qui étoit possédée par sa famille depuis près de quatre - vingt ans: il avoit dans ses mains tous les *hoggets* ou contrats de vente, passés en bonne forme, par le Turc Propriétaire originaire, de qui ses Auteurs avoient achetté. Malgré tout cela, il se vit tout-à-coup attaqué en Justice par le petit fils de ce Turc, qui prétendoit que

(II)

son grand pere n'avoit point vendu le terrain ; que comme son pere & lui avoient toujours été absens pour le service du Grand Seigneur, & qu'ils avoient fait toute la guerre de Perse, il leur avoit été impossible de reclamer contre l'usurpation ; mais qu'actuellement il étoit près de prouver par témoins que les titres du Grec étoient absolument faux ; & il concluoit en conséquence à être remis en possession de sa terre.

Le Grec n'avoit qu'une ressource, c'étoit de faire évoquer la cause du Tribunal inférieur auquel il étoit cité, au Divan du Vizir ; ce qu'il obtint aisément, étant sous la protection d'une Cour Etrangere. Le but de cette démarche n'étoit pas d'en venir à une audience, il favoit bien qu'il y avoit des témoins tout prêts à déposer contre lui & qu'il seroit immanquablement condamné ; mais elle le mettroit à portée de gagner un des premiers Officiers de la

Porte qui employa les menaces pour intimider son adversaire, tandis que sous mains d'autres personnes tâcherent de l'amener à un accommodement; par-là il arrêta toute poursuite ultérieure, mais il ne laissa pas de lui en couter considérablement.

Ce sont là des événemens auxquels les Chrétiens & les Juifs sont tous les jours exposés, surtout ceux que les Turcs soupçonnent ou savent être riches. Les Turcs eux-mêmes n'en sont pas exempts, mais on y regarde de plus près, parce qu'ils peuvent opposer témoins à témoins avec plus de facilité, & qu'en général le plus riche ruine le plus pauvre. On voit par-là combien sont incertaines & précaires les acquisitions de terres & de maisons que font en Turquie les Chrétiens & les Juifs; malgré cela ils ont la manie d'en acquérir.

Dans toute espece de causes pendantes dans les Cours de Justice, un puissant

moyen est un *Fetfa*, c'est-à-dire une décision préalable, une consultation du *Mufti*. On lui expose le cas sous des noms supposés & l'on finit par lui demander : si *Zayd*, par exemple, a, ou n'a pas droit contre *Omar*. La réponse du *Mufti* est écrite au-dessous de la consultation ; elle est conçue dans les termes simples : *il a droit ou il ne l'a pas, il peut ou ne peut pas*. Au bas du papier le *Mufti* signe son nom, prenant toujours le titre de *pauvre serviteur de Dieu*.

Ordinairement ce pauvre serviteur de Dieu ne lit point la question, il en abandonne l'examen à son *Fetfa Emini* ou Commis, qui, pour l'ordinaire aussi n'y procède que les mains bien garnies ; il présente au *Mufti* les choses à sa manière & dicte pour ainsi-dire sa réponse. Cela est si vrai que souvent, dans la même cause, on produit deux *Fetfas* contradictoires ; de sorte que les deux parties comptant respectivement sur la décision

du *Mufti*, cette décision reste fans effet pour l'un & pour l'autre & souvent est rejetté absolument.

Le principal avantage que l'on tire des *Fetfas*, c'est lorsque le Juge est gagné en faveur de la partie injuste: alors il s'appuie sur la consultation du *Mufti*, & se sert de cette autorité pour couvrir sa propre iniquité; ou tout au moins, il peut, lorsqu'on produit deux *Fetfas* contradictoires, favoriser encore celui qui a tort, en exhortant les parties contendantes à s'accommoder.

Suivant le *Koran*, les faux témoins devroient être punis; néanmoins cela n'arrive que bien rarement. De tems en tems on verra un homme sans aveu, un fauteur notoire, surpris en parjure, surtout si c'est dans une affaire qui regarde quelque homme considérable, on le verra, dis-je, promené dans les rues, monté sur un âne, le visage tourné vers la queue, avec une inscription qui le dé-

clare un *scheat*, ou faux témoin. Encore cela ne se voit-il que rarement & pour l'ordinaire, au commencement d'un nouveau règne. Un nouveau Sultan signale son avènement au trône par quelques exemples de ce genre; il annonce qu'il veut régner suivant la Loi, la Justice & la vérité: & pour manifester ces dispositions, le Vizir se fait d'une demi-douzaine de ces témoins & leur fait subir cette pompeuse sentence. Une pareille punition est plutôt un jeu, qu'un acte capable de faire impression; aussi la ville de Constantinople fourmille de ces misérables. Quand même le châtiement seroit plus rigoureux, y eut-il même la peine de mort, il y a tout lieu de croire que le nombre n'en diminueroit pas, encouragés comme ils le sont, par les gens de Loix, & étant les principaux instrumens dont se servent les Juges, qui ne sont que passagers & que l'on change presque tous les ans, pour faire une for-

une rapide & se mettre en état de subsister lorsqu'ils ne sont plus en place.

Pour rendre une Justice entiere aux Cours de Judicature de Turquie , je finirai cet article en rapportant deux jugemens mémorables dont l'un a été rendu sous mes yeux & dont l'autre m'a été attesté de la maniere la plus solemnelle.

Des Turcs avoient fretté à Alexandrie un bâtiment pour les transporter à Constantinople, eux & leurs marchandises, qui consistoient en ris & en dattes. Dans la traversée, ils furent accueillis par une violente tempête; le Capitaine déclara aux Turcs qui étoient sur son bord, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de sauver l'équipage & leurs personnes que de jeter à la mer tout ce qu'il y avoit d'effets sur le pont. Ils y consentirent, non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les autres intéressés qui étoient à Constantinople. A leur arrivée ceux qui avoient été à bord du vaisseau
se

se joignirent aux autres pour attaquer en Justice le Capitaine & lui faire payer la valeur des effets qu'il avoit jettés à la mer. L'affaire fut portée par devant le *Moulah* de Galata, qui en prit une connoissance exacte ; son Commis, suivant l'usage, avoit la promesse d'une récompense.

Les parties comparurent & les témoins furent examinés : le *Moulah* après quelques instans de réflexion prit son livre, l'ouvrit gravement & leur dit, » ce Livre décide que le Capitaine doit payer » la valeur réelle de tous les effets, c'est-à-dire, ce que les affréteurs pourront prouver par témoins que l'on eut donné de ces effets, ce qu'ils valaient réellement à bord du vaisseau, au moment que le Capitaine a été contraint de les faire jeter à la mer, comme le seul moyen de sauver la vie des passagers, du nombre desquels étoient

Seconde Part.

B

» ceux qui le poursuivent actuellement
» pour ce fait.

Les affréteurs sortirent précipitamment de la salle d'Audience pour aller chercher des témoins, mais le Juge qui sentoit bien que le cas étoit de nature, qu'aucun n'oseroit se présenter, rendit, sans hésiter d'avantage, son décret par écrit en faveur du Capitaine.

L'autre affaire arriva à Smyrne, au Tribunal d'un jeune *Cadi*. Un pauvre homme reclamoit une maison qu'avoit usurpée un homme riche. Le premier étoit muni de titres & documens pour justifier son droit: l'autre s'étoit pourvu d'un bon nombre de témoins pour les infirmer; & pour appuyer davantage leurs dépositions, il offrit un sac de cinq cent ducas, au *Cadi* qui l'accepta. On vint à l'Audience: le pauvre homme exposa le fait & produisit ses pieces, mais il n'avoit pas le genre de preuve le plus

décifif, le feul authentique, des témoins. Sa partie adverfe infifta fortement fur ce défaut légal, releva l'avantage que lui donnoit fes témoins & preffa vivement le *Cadi* de prononcer en fa faveur.

Le Juge après ces vives follicitations, tira, avec un grand fang froid, de defous fon fopha, le fac de cinq cent Ducas que lui avoit donné le riche pour le corrompre, & lui dit avec gravité : » vous » vous êtes bien mal conduit dans cette » affaire: ce pauvre homme manquoit » de témoins pour appuyer fon droit, » & vous m'avez mis dans le cas d'en » produire moi-même au moins cinq » cent »; après quoi il lui rejetta fon fac avec indignation & adjugea la maifon au pauvre demandeur.

Ces traits méritent d'être transmis à la poftérité, mais à peine en arrive-t-il un femblable en un fiecle. Les Turcs eux-mêmes citent fouvent ces deux faits comme des chofes tout-à-fait extraordinaires & merveilleufes,

CHAPITRE XII.

Des Ambassadeurs. Leurs Audiences.

LES Turcs, à proprement parler, n'ont aucune idée du droit des gens; ils se regardent comme la seule Nation qui soit sur la terre & ne connoissent d'autre règle de conduite envers les autres que la lettre précise des traités, leurs concessions volontaires, ou bien l'usage & la coutume. Les Ambassadeurs Etrangers n'ont pour toutes sûretés que des concessions écrites dont ils possèdent des copies, & certains privilèges non écrits tels que leurs prédécesseurs en ont joui.

Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'un Vizir, Jin Aly Pasha, les considérant comme d'honnêtes espions, fut d'avis de tenir dans l'éloignement ces hôtes incommodes & de fixer leur résidence dans l'Isle du Prince, à neuf mille de Constantinople.

Comme les puissances commerçantes vû leur distance, n'ont point davantages réciproques à accorder aux Turcs, leurs Ambassadeurs sont obligés de recevoir la Loi & d'en passer par où il plaît au Gouvernement; il est même bien plus étonnant que leurs capitulations ou concessions soyent aussi fidèlement observées, qu'il ne le seroit qu'elles fussent comptées pour rien.

Dans le tems qu'il n'y avoit en Turquie que quatre Ambassadeurs & un seul Résident, la qualité d'Ambassadeur étoit soutenue avec plus de dignité & imprimoit aux Turcs plus de respect. Il est vrai que leur maniere de vivre étoit moins sociable, mais peut-être étoit-elle la plus propre à leur attirer l'estime & la considération. Ils copioient les manieres des Grands du pays; ils se visitoient rarement, mais quand ils le faisoient, c'étoit avec toute la pompe & tout l'étalage Oriental, vêtus superbement, escortés

d'un grand nombre de domestiques enriches livrées & avec cinq ou sept chevaux de main, n'eussent-ils eu qu'une rue à traverser. Jamais on ne les voyoit dans les rues dans les occasions ordinaires; jamais ils ne sortoient de Pera où est leur résidence, pour aller à Constantinople, qu'avec toute la magnificence Ambassadoriale & un appareil qui annonçoit le représentant d'un grand Monarque. S'ils alloient à Sainte Sophie ou voir un *Beiram*, ils ne manquoient pas de se munir d'ordres écrits de la Porte qui avoit soin de les faire escorter & suivre par des Officiers: en un mot un Ambassadeur étoit regardé par le bas peuple comme un Etre différent des autres individus de sa Nation: on ne le voyoit que rarement, mais quand il se monroit c'étoit avec le même éclat que les premiers Officiers de l'Empire.

Depuis trente ans, le nombre des Ministres Etrangers du second Ordre s'est

fort accru, il est aujourd'hui porté à dix en y comprenant les quatre Ambassadeurs.

Cet empressement des Princes Chrétiens à obtenir à quelque prix que ce soit l'amitié du Grand Seigneur, a prodigieusement enflé l'orgueil déjà excessif de la Porte & l'augmentation du nombre des Ministres a rendu le corps entier moins respectable aux yeux du peuple.

Peut-être que si l'on eut continué à suivre les maximes qui faisoient précédemment la règle de la conduite des quatre Ambassadeurs, elles auroient encore produit les mêmes effets; mais, il est bien difficile que des hommes accoutumés à faire usage de leur liberté & à vivre à leur fantaisie, s'affujettissent à une pareille gêne, quoiqu'ils en sentent toute l'importance; il est peu d'hommes capables de se suffire à eux-mêmes & qui trouvent en eux assez de ressources pour

amuser leur loisir. D'ailleurs il peut subsister un accord tacite pendant quelques années entre quatre personnes, mais il est impossible qu'il subsiste parmi dix : de sorte qu'autant il étoit rare autrefois de voir un Ambassadeur, autant il est ordinaire à présent d'en rencontrer, ou bien des Ministres du second ordre, dont le peuple ne fait pas faire la différence ; on en trouve à tous les coins de rues & dans tous les quartiers de la Ville. Ils ne font aujourd'hui aucune difficulté d'aller voir un Grec, un Arménien, un Juif, de courir un *Beiram* & toute sorte de spectacles publiques : quelquefois ils sont insultés, coudoyés, sans oser se plaindre ; un Turc insolent leur barre le chemin pour avoir le plaisir de les heurter, & d'ordinaire on les poursuit avec l'épithète de *Giaur*, infidèle, qui est chez les Turcs l'expression du mépris & de l'exécration.

S'ils effuyoient dans Constantinople

quelqu'accident de la nature la plus grave, ils n'auroient à esperer aucune satisfaction; la Porte feroit tout retomber sur leur imprudence; on se contenteroit de leur dire, comme on a fait en pareil cas, que des Ambassadeurs ont tort de se commettre dans la foule, qu'ils doivent faire savoir à la Porte toutes les fois que leurs affaires les appellent au-dehors, afin qu'on prenne les mesures convenables pour les mettre à l'abri des insultes.

Dans cette situation précaire où sont les Ministres publics, n'ayant pour fauvegarde que des stipulations & des privilèges fondés sur l'usage, qu'on peut révoquer aussi aisément qu'on les accorde, c'est une obligation indispensable pour eux de vivre avec la plus grande circonspection, de soutenir leur caractère avec dignité aux yeux des Turcs & de faire régner l'ordre & la décence dans leur domestique.

Toutes les fois qu'ils se sont prescrit

& qu'ils ont suivi ce plan de conduite ; rarement ils ont eu des défagrémens à es- fuyer ; c'est-là le vrai moyen de trouver du contentement en eux-mêmes & de la fatisfaction dans l'intérieur de leur mai- son ; en prévenant les défordres , la dé- bauche & l'insolence de la part de leurs domestiques , ils obvieronr aux plaintes que fans cela on auroit à leur faire tous les jours , à eux ou à la Porte. Les Turcs ont un proverbe familier qu'ils ont quel- quefois appliqué avec assez de justesse en cas pareils, » c'est , disent-ils , par la » tête que le poisson commence à être » infecté : » c'est-à-dire , que si le valet est dérangé , c'est que le maître l'est aussi.

Il y a tout lieu de croire qu'autrefois l'importance & la dignité attachées au ca- ractère des Ambassadeurs leur donnoient une existence qui ressembloit trop à la Souveraineté personnelle, pour qu'on per- mit qu'ils eussent dans aucune Cour une ré- sidence fixe & permanente. Dans ces tems

on n'envoyoit des Ambassadeurs que dans des occasions extraordinaires & passageres, pour arranger une contestation importante élevée récemment, pour négocier un mariage, & plus communément à la fin d'une guerre longue & sanglante : sans doute comme une démonstration publique d'une reconciliation sincere, comme une maniere propre à apprendre aux peuples respectifs qu'elle devoit être à l'avenir leur conduite mutuelle, en un mot comme le gage de la sûreté de leur communication réciproque.

Les Turcs ont conservé religieusement cette ancienne coutume, ils n'envoyent jamais d'Ambassadeurs qu'après une guerre & quelque loin que leurs frontieres ayent été reculées par l'événement de la guerre, c'est là que se fait l'échange des Ambassadeurs des deux Cours.

Aussitôt qu'un Ambassadeur a mis le pied sur les terres des Turcs, le Grand

Seigneur est réputé son hôte , & l'Officier qui le reçoit lui donne le titre de *Musaphir* ou hôte du Grand Seigneur. Soit que ce soit un ancien usage chez eux , un reste de l'hospitalité générale des anciens tems , ou bien respect pour la dignité d'Ambassadeur : soit que ce soit seulement un étalage de grandeur & de magnificence de la part de l'Empereur : enfin quelqu'en soit le motif , il est certain que dès ce moment on le défraye de toutes les choses nécessaires , ou qu'on lui donne des honoraires considérables en argent , qui lui sont continués durant son séjour à Constantinople. L'Ambassadeur d'une Puissance commerçante jouit du même privilège , mais sur un pied moins considérable : à la vérité on lui fournit amplement le nécessaire pendant le voyage , mais ce traitement cesse aussitôt qu'il est arrivé.

La Porte envoie un *Vizir Aga* pour recevoir l'Ambassadeur sur la frontière &

le conduire en sûreté ; sa route est tracée ; ses gîtes sont marqués, & ses jours de repos dans les différentes Villes ; on fixe aussi le *Thaym* ou la somme qui lui est allouée pour sa subsistance, le nombre de chevaux & de charriots pour le transport de son monde & de ses bagages ; il est traité avec respect , avec toute sorte d'égards & aussi bien régalé que le pays le permet : ce sont les différens districts qui se trouvent sur la route , qui fournissent à sa dépense ; on leur en tient compte au Trésor sur leurs contributions.

C'est un gain considérable pour le pays par où passent les Ministres Chrétiens ; s'ils dépensent un Dollar , on y en ajoute un autre au profit du *Vizir Aga* ; celui-ci donne un reçu de quatre , qui sont passés en compte , comme s'ils eussent été payés réellement.

C'est une chose à remarquer avec quelle douceur , quelle politesse , quelles

précautions le Commissaire ou *Vizir Aga* en use avec les Turcs, le long de la route, mais quand on arrive chez les Chrétiens Bulgares, il faut que l'Ambassadeur s'interpose pour l'empêcher de les traiter avec la plus cruelle violence & la dernière indignité.

Ces distinctions flatteuses que reçoit un Ambassadeur dès son entrée sur le territoire du Sultan, lui font esperer non seulement d'en voir la continuation, mais encore de trouver un accueil & un séjour agréables auprès du trône. A son arrivée le Vizir envoie lui faire compliment, il est visité, flatté, caressé par une foule de Grecs, d'Arméniens, de Juifs qui font à ses ordres, & lui font la Cour avec une bassesse dégoûtante.

Le début de sa mission est son Audience chez le Vizir: ils s'assoyent tous deux, l'Ambassadeur sur un tabouret, le Vizir sur le coin de son sofa; cette entre-vue se passe de part & d'autre en

politeſſes d'étiquette, ſans qu'ils s'écartent d'un ſeul mot du ſtile conſacré de tous les tems. On lui dit, » que tant que ſon » maître observera les Loix de l'amitié » avec la Nation Turque, le Grand Seigneur y répondra. » On lui préſente, par honneur le *Caſtan*, des confitures, du caſſé, du ſorbet, des parfums; mais quand il ſe leve pour s'en aller, on entend des battemens de mains & des ſiſſemens qui le pourſuivent juſques hors de la ſalle, & deux Officiers qui le conduiſent l'un à droite, l'autre à gauche; s'éforcent, lorsqu'il eſt vers le milieu de la ſalle, de le faire retourner pour ſaluer le Vizir, qui ne bouge point de ſon ſopha. Un Miniſtre qui perdroit de vue ſon caractère pourroit ſ'y laiſſer ſurprendre, mais un homme de tête fait marcher ſes conducteurs ſans s'émouvoir, & ſans faire attention à tout ce qui ſe paſſe.

Cet uſage a été réformé à l'occaſion d'un Ambaſſadeur qui ſe trouva offenſé

par ce ridicule cérémonial & il faut espérer que c'est pour toujours.

Quelque choquant que soit un pareil traitement pour un homme jaloux de l'honneur de son maître, il lui reste encore de plus grandes humiliations à essuyer à son audience du Grand Seigneur. Le jour fixé, il faut que l'Ambassadeur soit sur l'eau (a) le matin dès la pointe du jour; à son débarquement il est reçu par le *Chiaux Pashi* ou Maréchal de la Cour, dans une maison destinée à cet usage, dont l'escalier est moins commode qu'une échelle à bras, & qui en tout point est moins propre à recevoir un homme de quelque considération, qu'à servir de gîte à un Juif Polonois.

(a) Son Hôtel est au Faubourg de Pera, séparé de Constantinople par une petite baie ou crique du Bosphore: c'est le Port pour les embarquemens: il faut traverser cette baie pour aller à la Ville.

Souvent

Souvent ou plutôt ordinairement, le *Chiaux Pashi* se fait attendre, & l'excuse bannale est qu'il a été retenu à la Mosquée pour prier. Après les premières civilités on insinue à l'Ambassadeur qu'il doit s'attendre à céder la droite au *Chiaux Pashi*; cet article du cérémonial a été contesté de tout tems sans que les Turcs se foyent jamais relâché de leur prétention, excepté seulement quand ils y ont été forcés par les circonstances. Il ne reste donc à l'Ambassadeur d'autre ressource que de protester contre cet usage, toute autre opposition seroit vaine: il insiste pour avoir à sa gauche un Gentilhomme de sa suite; après quelques contestations seulement pour la forme on y consent, lorsque la proposition est appuyée avec un peu de fermeté. Ce point a été une source de disputes sérieuses, il a occasioné quelquefois du désordre dans la marche & a fait même différer l'audience.

Après avoir attendu assez long-tems

Seconde Part.

C

dans ce misérable bouge, arrive enfin un Officier chargé d'avertir que le Vizir va partir de la Porte pour se rendre au Sérail. Alors commence la cavalcade qui s'avance en ordre jusqu'à la porte du Vizir; là, quelque tems qu'il fasse, qu'il pleuve, qu'il grêle, qu'il neige, il faut que l'Ambassadeur reste à cheval au milieu de la rue, pour voir défilér toute la suite du Vizir & saluer sa Grandeur & toute sa Cour à mesure qu'ils passent devant lui. Lorsqu'on est près du Sérail, l'Ambassadeur ralentit sa marche, desorte qu'à son arrivé il trouve le Vizir siégeant dans la salle du Divan.

Au milieu de cette salle est un vieux tabouret quarré, préparé pour l'Ambassadeur; si y reste assis, si toutefois le tabouret peut le porter, au moins deux grandes heures, à entendre juger une quantité de causes auxquelles il n'entend rien; si par hazard c'est un jour de paye pour les Janissaires & les Spahis, & les

Turcs ont ordinairement l'attention de choisir ces jours-là, il a le plaisir de voir apporter & distribuer environ 2400 sacs jaunes remplis d'argent, opération qui dure au moins quatre heures. Ainsi par un tems froid sans fourrure, il a tout le loisir de se morfondre : son dos doit souffrir une cruelle torture, n'étant point appuyé & n'ayant rien pour le soulager dans cette pénible attitude.

A cette scène en succède une autre, on sert le dîner, l'Ambassadeur est assis sur son tabouret, le Vizir sur un sofa élevé : on apporte entr'eux deux une table ronde, de chaque côté de laquelle est une serviette pliée, pour s'essuyer la bouche & les mains ; cinquante plats se succèdent les uns aux autres avec une extrême rapidité ; près de l'Ambassadeur se tient debout un valet de chambre, les bras nus, dont la fonction est de dépecer le gibier & en laisser les meilleurs morceaux devant leurs Excellences, opérat-

tions pour lesquelles il ne se sert que de ses doigts ; cet homme ne cesse de vanter la délicateffe des mets , tandis que le Vizir presse son convive de manger & que quelquefois il s'abaisse jusqu'à converser familièrement avec lui. Enfin un coup de forbet vient terminer le repas.

Pendant tout ce tems le Grand Seigneur est couché derriere une jaloufie, d'où , à la faveur d'une gaze légère, il voit sans être vû & entend tout ce qui se passe entr'eux ; de-là sa Hauteffe se rend à la salle d'Audience.

Alors le *Chiaux Pashi* apporte le *Talkish*, ou l'ordre par écrit pour le Vizir & avertit que le Monarque est sur son trône : le Vizir reçoit cet ordre avec le plus profond respect , d'abord il le porte contre son front , ensuite il le baise & après l'avoir lû il le met dans son sein & s'en va. Alors on fait entendre à l'Ambassadeur qu'il faut qu'il traverse la cour pour se rendre à la salle d'Audience

il se met en marche précédé du *Chiaux Pashi* & d'une foule d'Officiers Turcs vêtus magnifiquement. Mais il n'est pas encore admis dans la chambre du trône. On le fait arrêter dans la cour: là est un arbre antique & sous cet arbre une vieille bille de bois en forme de banc, où vont ordinairement s'asseoir au soleil les marmitons, les muletiers, les valets d'écuries, & qui quelquefois sert à des usages encore plus indécens; c'est-là que pour ne pas le tenir de bout trop long-tems, on le prie de s'asseoir, en attendant qu'on le décore du *Castan*. On ne s'inquiète pas si le banc est sec ou humide, propre ou falle, s'il pleut ou s'il neige. Après la cérémonie du *Castan*, deux *Capigis Pashi* le saisissent par les épaules & l'introduisent à la vérité un peu brusquement.

Le Grand Seigneur est sur un sofa fort élevé, surmonté d'un dais, il est assis les jambes pendantes; à côté de sa

Hautesse est un fabre enrichi de pierres & quelques autres marques de la Royauté. Il jette un coup d'œil sur l'Ambassadeur, écoute sa harangue qui l'intéresse peu, fut-elle digne de l'éloquence de Ciceron; peu importe même en quelle langue elle soit prononcée; la véritable harangue est remise avant l'Audience dans les mains du Vizir, traduite par le *Truchement* ou Interprète de la Porte, qui la répète au Sultan, en langue Turque, aussitôt que l'Ambassadeur a fini. Alors sa Hautesse dit quelques mots au Vizir, qui s'avançant au milieu de la salle, répond à l'Ambassadeur dans le stile bannal de cette Cour, l'interprète explique cette réponse à l'Ambassadeur, & l'Audience est finie.

Enfin l'Ambassadeur se flatte d'être délivré de tout ce fatigant cérémonial, il croit que sans obstacle il va monter à cheval & s'en aller: il monte à cheval effectivement; mais dans la seconde cour

du Sérail, il se voit encore arrêté & contraint d'attendre à cheval sous un arbre que le Vizir repasse devant lui pour s'en retourner chez lui; ce n'est qu'alors qu'il lui est enfin permis de partir.

L'orgueil national & la vanité personnelle n'ont pas permis aux Ecrivains Chrétiens de présenter dans un jour fidèle ce cérémonial mortifiant. Quelques Ambassadeurs même se sont efforcé de pallier ce qu'il a de plus révoltant; ils ont été même jusqu'à avancer que les présens qu'ils font chargés de porter & qu'ils font même obligés de faire à toutes leurs audiences, sont moins honorables pour les Turcs qui les reçoivent que pour eux qui les donnent. Mais quiconque est un peu instruit des usages Orientaux & connoit l'orgueil, la hauteur & l'insolence du gouvernement Turc, fait parfaitement qu'ils regardent ces

présens comme un hommage & un tribut réels.

Il n'y a qu'une des Cours voisines des Turcs à l'égard de laquelle les choses se font d'une manière convenable & décente; cette Cour a stipulé dans ses traités avec la Porte, que les présens seroient réciproques, qu'ils se feroient par forme d'échanges & ne seroient point exigés avec arrogance.

Il est bien surprenant que cet exemple n'ait point été suivi par les autres Cours; mais ce qui est plus surprenant encore c'est qu'aucune de ces Cours n'ait fait une attention sérieuse aux usages indécents & à la nature du cérémonial qu'ont à essuyer leurs Représentans. C'est une chose bien étrange que la Cour Impériale n'ait point songé à y pourvoir par le traité de Passarowitz, où l'on n'a pas dédaigné de régler par un article exprès, » que les Ambassa-

» deurs de cette Cour pourroient paroître dans leurs audiences habillés comme ils le jugeroient à propos. » Avant ce tems ils étoient obligés de prendre l'habillement Turc. Il faut absolument ou qu'on ne fut pas instruit alors des particularités humiliantes que je viens de rapporter, ou qu'on ait mieux aimé supporter, par une sorte de mépris, un usage de tout tems établi & qui dans un sens peut n'être regardé que comme une vaine & ridicule farce de la part de la Cour Ottomane.

J'observerai cependant qu'excepté les mortifications qu'il faut subir aux audiences, l'on peut dire d'ailleurs qu'un Ambassadeur vit en Turquie avec beaucoup de dignité, d'aisance & de satisfaction: pourvu qu'il n'ait sur les bras aucune affaire fâcheuse, aucunes discussions d'intérêt avec la Porte en général & avec les individus de la nation en particulier.



CHAPITRE XIII.

*Observations diverses sur les Mœurs
des Turcs.*

C'EST encore un problème à résoudre, si les hommes avant de se réunir, avant de former des sociétés dans l'enceinte des Villes, avoient plus de droiture, des mœurs plus pures, s'il suivoient une morale plus saine, s'il étoient doués d'une raison plus sûre. L'histoire de l'espèce humaine nous porteroit à le croire, & l'observation s'accorde avec le raisonnement en faveur de cette opinion.

Plus il y a d'hommes rassemblés, plus leurs besoins se multiplient, plus leurs passions sont exaltées, plus ils sont occupés à trouver les moyens de pourvoir aux uns & de satisfaire les autres. Je suis porté à croire que c'est-là ce qui constitue la différence que l'on remarque

entre le Turc des villes & le Turc des campagnes : le premier est insidieux, rempli de détours & de mauvaises intentions : le second est ouvert & simple ; à la vérité ils affectent également l'un & l'autre le même air de mépris pour les Chrétiens , & la même froideur dans les services qu'ils leur rendent ; ce qui, je crois , n'est en eux que le produit de la religion & de l'éducation.

D'après le premier coup d'œil je fus tenté de m'informer plus particulièrement si les Turcs qui vivent dans des hamaux séparés , sans liaisons , sans mélange avec les Grecs, les Arméniens & les Juifs , étoient plus honnêtes & plus vertueux que ceux qui habitent des Villes & des Villages où toutes ces sectes professent leurs différentes religions , habitent pêle-mêle & ne forment pour ainsi dire qu'un seul peuple. Je proposai cette question à plusieurs personnes sans en tirer de réponses satisfaisantes ; à la fin

le même *Effendi* avec lequel j'avois eu une conversation touchant le Koran, & qui étoit natif de Bosnie, qui y avoit vécu long-tems & qui m'a toujours paru dégagé de tout préjugé en matiere de religion, m'assura que dans les villages purement Turcs, on ne connoissoit ni la fraude, ni le vol; qu'après avoir observé cette différence & comparé attentivement ces villages avec ceux où les Turcs sont entremêlés avec les Grecs, il s'étoit pleinement convaincu que c'est ces derniers qui gâtent toute la communauté, qui apprennent aux Turcs à tromper, à semer la méfintelligence & la division dans leurs familles, qui les induisent à des procès & des chicanes, qui inspirent au *Cadi* de leur district l'amour du gain & qui, pour avoir sa protection, se font les instrumens de son injustice & lui fournissent les moyens de s'enrichir aux dépens du pays. Il m'ajouta que rien n'étoit plus propre à

prouver la vérité de cette assertion que l'exemple des Turcomans qui sont répandus par toute l'Asie, séparés par bandes & menant une vie errante à la manière des anciens Patriarches; la fraude, la mauvaise foi sont inconnues parmi eux; mais lorsqu'il leur arrive de séjourner dans les villes & les villages au milieu des Arméniens & des Juifs, ils deviennent en peu de tems aussi consommés qu'aucun d'eux en tout genre de friponnerie, alors ils se gardent bien de retourner à leur communauté.

Quelque plausible que soit cette observation, je crois que d'après une connoissance plus approfondie des mœurs des Turcs, & de plus mures réflexions, il est possible de donner de meilleurs raisons de cette dépravation: partout où les hommes sont exposés à l'oppression, soit par une mauvaise administration de la justice, soit autrement, la nécessité seule, le besoin de pourvoir par soi-

même à sa propre défense, leur enseigneront la mauvaise foi, la fraude & la duplicité, sans qu'ils aient besoin d'autres maîtres.

Il faut toute l'intégrité du *Cadi* de Smyrne pour résister à la tentation de vendre la justice, de fomenter les procès, de susciter des chicanes, lorsque ce sont là autant de moyens sûrs pour s'enrichir presque sans aucun risque; il faut à un *Pasha* encore plus de vertu pour s'abstenir de piller & ravager à son profit les villes & les villages par où il passe, sous prétexte d'exiger ce qui lui est dû, & pour empêcher ses subalternes & ses domestiques d'exercer aussi les mêmes vexations. Comme le peuple ne peut employer ses forces à se garantir de ces fléaux, il faut nécessairement qu'il ait recours à tous les autres moyens, qu'il déploie toutes ses facultés pour se soustraire à l'oppression, & les seules armes qui lui restent, sont le mensonge, l'ar-

tifice, la dissimulation & les détours; Après les premiers pas la progression est prompte & facile, ces vices passent en habitude, ils se répandent sur toutes les actions & infectent la vie civile; c'est ainsi que la tyrannie des personnes revêtues de l'autorité, & l'exemple qu'ils donnent de tous les vices, doivent être comptés parmi les principales causes de la dépravation des Turcs.

L'usage de transférer les *Pashas* d'un gouvernement à un autre, quelquefois des confins de la Perse jusqu'aux frontières de l'Europe, est un des plus funestes abus, on peut même dire le plus funeste que les sujets ayent à éprouver de la part de ce que l'on appelle le ministère ou gouvernement Turc; car quoique l'étape du Pasha, en ces occasions, soit limitée, quoique les districts par où il passe soyent indemnisés des fournitures qu'ils lui font, de la même manière qu'il le font pour un Ambassadeur; quoique

les ordres positifs du Sultan lui défendent de rien exiger au-delà de ses droits; s'il trouve à acheter une protection suffisante à la Porte, si ce sont les Officiers de l'intérieur du Sérail qui ayent le crédit prépondérant & qu'ils foyent assez corrompus pour partager ses concussions, alors il ne tient aucun compte des défenses du Souverain, ni des bornes prescrites à son *Thaym* ou étape; il épuise & ruine le pays sans pitié, sans remords, sans s'inquiéter si ce sont des Turcs, des Chrétiens ou des Juifs qui sont les victimes de sa rapacité.

Pendant les six années que dura la faveur de *Beckir le Kiskar-Aga* noir qui fut exécuté sous le règne du Sultan *Machmut*, les excès en ce genre furent portés au dernier point; tous les Pashas cherchoient à se faire ses créatures & lui donnoient sans cesse des sommes considérables à lui ou à ses subalternes pour être soutenus & protégés dans leurs concussions,

cussions: sous cette sauve-garde ils com-
mettoient impunément toute sorte de
violences; les habitans des districts par
où ils passaient avoient beau se récrier
contre ces indignités; en vain ils se réunif-
soient pour présenter au Sultan des *Arz*
Mahazars, ou des représentations gé-
nérales pour en obtenir satisfaction: s'ils
s'adressoient à la Porte, le Vizir dans
la crainte de l'exil ou de quelque chose
de pire n'osoit mettre leurs plaintes sous
les yeux du Sultan; s'ils les présentoient
au Sultan lui même à son passage pour
aller à la Mosquée, où le *Kislar-Aga*
noir prenoit leurs requêtes de leurs mains,
ou bien elles lui étoient remises aussitôt
après, & étoient infailliblement suppri-
mées. On excédoit leurs représentans
par d'éternels délais, ensuite on les en-
gageoit à s'en retourner chez eux &
à se reposer sur le Vizir des réparations
qu'ils demandoient.

Après l'exécution du Noir, le Grand
Seconde Part. D.

Seigneur fit retentir dans tout l'Empire les tonnerres de ses commandemens, il menaça de sa disgrâce & des plus severes punitions tout Pasha qui seroit convaincu de concussion, & leur défendit en même tems très - expressément de faire des présens à ses Ministres : il avoit découvert que c'étoit là le moyen dont ils se servoient pour commettre avec impunité leurs déprédations. Le mal cessa pendant quelque tems : jamais il ne dure avec le même degré de force, il suit les variations qu'éprouve la faveur des hommes dont est entourée la personne du Souverain, c'est une fièvre qui a ses paroxismes, que tous les remedes politiques peuvent bien rendre intermittante, mais dont ils ne sont pas capables d'empêcher le retour.

Malgré l'abus général du pouvoir, malgré la vénalité & les autres défauts que l'on apperçoit dans le gouvernement Turc, il faut convenir que leur police

Intérieure ou les mesures que l'on prend pour la sûreté des individus, sont excellentes & mériteroient de servir de modèle. Les vols de grands chemins ou dans les maisons, même les filouteries sont presque inconnus en Turquie; soit en paix, soit en guerre, les routes y sont aussi sûres que les maisons: on peut en tout tems traverser l'Empire dans toute son étendue avec la plus parfaite sécurité, sur-tout par les grands chemins; il est étonnant avec le mouvement continuel & le grand nombre de voyageurs, combien il arrive peu d'accidents; à peine en compte-t-on un dans l'espace de plusieurs années.

Peut-être est-on redevable de cette sûreté à un usage qui subsista autrefois en Angleterre, celui des divisions par dixaines & centaines. Tout l'Empire Turc est partagé sur ce plan en différens districts qui sont responsables des vols & des meurtres qui se commettent dans leur

étendue respectiue, & comme la justice sur ce point est expéditiue & sévère, on est très-attentif à prévenir les délits. En conséquence de la plainte la plus légère, on dépêche aussitôt un des grands Officiers de la Porte pour prendre connoissance du fait, & soit que le district se disculpe ou non, il est toujours obligé de payer les frais de l'enquête, & l'Officier ne part qu'après en avoir tiré jusqu'au dernier sol.

Il faut cependant que les Turcs de basse condition soient retenus par quelque motif supérieur à celui de la crainte : dans un pays aussi vaste & des routes aussi multipliées d'un bout de l'Empire à l'autre, on pourroit voler & assassiner impunément, & il seroit facile aux malfaiteurs de se réfugier dans quelque province éloignée, sans que toute la prévoyance humaine put les en empêcher.

J'ai connu un Franc qui avoit voyagé seul, habillé à la maniere de son pays,

tout au tour d'une armée Turque rassemblée pour la guerre de Perse, & qui l'avoit traversée sans qu'on lui fit une seule question, sans être arrêté un seul instant dans sa marche.

Soit que les Turcs regardent le vol comme une action indigne de la nature humaine & qu'ils y attachent de l'infamie, soit qu'en effet on craigne les loix dont la rigueur n'est cependant pas extrême, il est constant que rien n'est si rare à Constantinople que les filouteries & les vols dans les maisons, du fait des Turcs. Ce sont les Bulgares dont il faut se défier dans cette ville, ils sont fripons pour la plupart; malgré cela cependant on peut y vivre avec sécurité & laisser les portes ouvertes presqu'en tout tems.

Rarement il arrive que des Grecs dérobent quelque chose de considérable, mais pour les petits larcins, ils ont les doigts aussi agiles qu'ils ont l'esprit vif & subtil. Des riens accumulés, disent-

» ils, deviennent quelque chose ; on ne
 » prend pas garde à une bagatelle, ou si
 » l'on y prend garde, ce n'est jamais un
 » objet qui mérite la peine de faire des
 » recherches. » Il faut dire cependant qu'en
 général les Grecs insulaires sont sobres
 & honnêtes, exceptés de la langue : ils
 inventent, disent & retractent avec une
 adresse & une facilité d'esprit merveil-
 leuses, jamais le subterfuge ne leur manque
 au besoin.

En Turquie ce n'est pas la naissance
 qui mene aux grandes places ; le mérite
 & les talens peuvent élever un payan
 aux premières dignités de l'Etat. Les
 Turcs ne croient pas que les enfans hé-
 ritent avec le sang, des vertus de leurs
 ancêtres ; ils pensent que l'Etre Suprême
 départit à son gré aux différens individus
 le courage, la sagesse, les qualités de l'es-
 prit & du cœur, de même que la riches-
 se, le rang & tous les autres avantages,
 sans avoir égard à la famille ; cela est au
 point que les descendans de leur prophète

qui sont en très-grand nombre, sont réduits pour la plupart à l'état le plus bas & le plus abject, jouissant seulement de quelques privilèges particuliers de peu de conséquence qui n'influent en rien sur leur fortune

J'ai remarqué cependant qu'il y a quelques familles singulièrement respectées par le peuple, uniquement par rapport aux services & au mérite de leurs ancêtres; de ce nombre sont les descendans d'Ibrahim Kan, ils jouissent de la plus haute considération parmi toutes les classes de citoyens, & l'on prétend qu'ils sont visités deux fois chaque année par le Sultan lui-même.

Ibrahim étoit Vizir de Mahomet II. ce Sultan après avoir soumis la Valachie, quitta Andrinople & passa en Asie pour châtier quelques Princes qui s'étoient révoltés. Au retour de cette expédition, il fut arrêté par un imposteur qui se donnoit pour Mustapha, fils de Bajazet, perdu ou tué

D iv

à la bataille contre Tamerlan. Mahomet l'attaqua devant Nicée en Bythinie dont il avoit formé le siège, & le mit en déroute, mais bien-tôt après il fut attaqué lui-même d'une dysenterie dont il mourut. Son fils Amurath étoit alors en Europe occupé à faire la guerre contre les Bulgares. Dans ces conjonctures critiques, le Vizir Ibrahim lui fit parvenir en toute diligence la nouvelle de la mort de son pere; pendant quarante & un jour il déroba la connoissance de cet événement à toute l'armée & tout se passa, comme à l'ordinaire jusqu'à l'arrivée d'Amurath.

En récompense d'un service aussi important, Ibrahim reçut le titre de *Kan* qui équivaloit presque à celui de Roi, il fut comblé de toute sorte de faveurs & de distinctions, qui lui furent confirmées à lui & à sa postérité par Soliman Canauni ou le faiseur de loix, appelé communément le magnifique. Ses descendans portent le nom d'Ibrahim Kan Oglu. Il y a un nombre incroyable de maisons re-

ligieuses fondées & dotées par eux aussi bien que des *Khans* publiques où l'on reçoit les voyageurs & dont ils ont la direction & l'inspection perpétuelle. Ils sont dispensés comme le Sultan lui-même de mêler leur sang à celui des autres familles par les mariages, ils n'ont que des concubines. Ils peuvent refuser quelque place que ce soit dans le gouvernement, & l'on m'a assuré qu'ils étoient en possession du seul titre qui fut héréditaire dans l'Empire, celui de grand Veneur, ou grand Fauconnier.

Parmi les familles de Vizirs, celle de Kiuporli dont il n'y a que peu de rejetons & dans la magistrature, celle de Damas-Zade, dont l'auteur fut le premier *Mufti* après la prise de Constantinople, sont infiniment respectées par le peuple.

En général il m'a paru qu'on avoit beaucoup d'égards pour les descendans des *Pashas* & des *Effendis* d'un mérite distingué: peut-être la considération

qu'on a pour eux , est-elle proportionnée à leur richesse , à leurs entours & aux établissemens publics qu'ils ont faits.

Mais ce qu'il y a de certain & qui semble en même tems établir une distinction bien marquée, c'est que tout homme qui épouse une fille issue d'un *Pasha* ou de quelque personnage éminent dans la magistrature ou dans une autre profession, est obligé de s'en tenir à sa femme, sans oser avoir de concubines, au moins dans la même maison. J'ai vû un *Vizir* qui avoit fait un mariage de cette espece, porter encore plus loin les égards ; quoiqu'il eut ses concubines hors de la maison , il prenoit les plus grandes précautions pour empêcher que sa femme n'en eut connoissance.

L'affection paternelle est très - forte dans les Turcs , aussi voit-on dans les enfans une obéissance, une soumission sans bornes, un attachement inviolable à tout ce que renferme le devoir filial : de cette

Éducation il résulte en eux beaucoup de modestie, beaucoup de déférence pour leurs supérieurs, & dans un âge plus avancé, une grande vénération pour les vieillards. Peut-être est-ce cette habitude, qui, jointe à l'éloignement rigoureux des femmes où on les tient de très-bonne heure, leur donne cette réserve qui se manifeste dans toute leur conduite à leur égard & leur imprime ce respect singulier avec lequel ils traitent le sexe.

Un homme qui rencontre une femme dans la rue, détourne la tête comme s'il lui étoit défendu de la regarder; les Turcs fayent avec une sorte d'horreur une femme effrontée, elle ne leur inspire que du mépris & de l'aversión.

S'il survient à un Chrétien quelque débat, quelque contestation avec des Turcs, & qu'il ait une femme ferme & courageuse, il la met aux prises avec eux & pour l'ordinaire ses regards assurés & sa contenance intrépide les forcent à céder la partie.

Ce seroit le comble de la honte & du deshonneur pour un Turc de porter la main sur une femme dans la colère, il n'a d'autre parti à prendre que de s'en aller, les injures, les termes de mépris sont tout ce qu'il ose se permettre; les femmes comptent tellement sur cette prérogative que souvent elles en abusent pour satisfaire leurs passions jusqu'à l'excès, pour élever les prétentions les plus déraisonnables & les soutenir avec obstination & par les moyens les plus irréguliers; elles vont jusqu'à importuner, tourmenter, insulter un Juge sur son tribunal & le Vizir lui-même en plein Divan: les Officiers de Justice ne savent comment reprimer leur turbulante vivacité, & l'on remarque en général que pour s'en débarrasser, souvent ils leur donnent gain de cause.

A l'avènement du Sultan Mustapha il se passa une scène fort extraordinaire de la part des femmes. Le Vizir Regib-

Mehemet Pasha , qui , sur la fin du regne précédent , s'étoit vû chancellant dans sa place & s'attendoit de jour en jour à être déposé par les intrigues du ferrail , avoit négligé de faire les approvisionnement de bled & de ris nécessaires pour la consommation de l'année , ce qui est une des fonctions les plus essentielles de sa charge ; les greniers publics étoient dégarnis ; on n'avoit point importé la même quantité de ris qu'à l'ordinaire. Le Vizir contre son attente , se vit revêtir d'un plein pouvoir par le nouveau Sultan ; mais alors la saison étoit trop avancée pour ramener l'abondance dans la ville. Le ris étoit hors de prix & le pain mêlé d'orge , d'avoine , de millet & de poussière , étoit cher & manquoit.

Dans cette détresse , les hommes supportoient la disette avec un mécontentement profond , mais sourd & tranquille ; les femmes moins patientes & plus hardies s'attrouperent , & s'armant de marteaux ,

de cizeaux & de limes , elles allèrent en corps d'armée attaquer les magazins où l'on prétendoit qu'il y avoit de grandes quantités de ris que l'on y retenoit pour exercer le monopole. Rien ne put arrêter leur impétuosité & tandis que le ministère publique déliberoit sur le parti qu'il y avoit à prendre , elles forcerent les terrures , les veroux & les barreaux , entrèrent dans les magazins , pillèrent & emporterent tout ce qu'elles purent , sans obstacles & sans être inquiétées. Je ne sache point qu'on ait recherché aucun de ces boute-feux femelles ; parlez de ce fait à un Turc grave , il vous répondra avec un fourire moqueur que ce n'étoit là qu'une mutinerie de femmes turbulentes.

Un homme qui avoit passé quelques années dans le *Harem* d'un Sultan du sang Royal , m'a assuré comme une chose certaine , qu'il étoit impossible à des femmes de vivre avec plus de décence & de retenue que les Dames Turques & qu'elles

avoient les unes pour les autres les plus grands égards & la plus grande politesse.

Dans les maisons de la premiere distinction où l'éducation est plus relevée, où l'esprit est cultivé par la lecture des livres Turques & Arabes, il est possible que les jeunes Personnes prennent des maximes de conduite, des principes de morale & de vertu, qu'elles s'y forment à la modestie, à la pureté des mœurs & à toutes les qualités qui font l'ornement du sexe & le rendent aimable.

A l'égard de celles qui s'achètent ou qu'on offre en présens aux hommes considérables pour en faire leurs femmes ou leurs concubines, on fait en général qu'elles n'ont de prix qu'à proportion, non - seulement de la beauté de leur personne, mais encore des charmes acquis & des talens qu'elles possèdent, & ces charmes, ces talens sont tout ce qui est propre à enflammer les passions. C'est dans cette vue qu'on leur apprend la musique

vocale & instrumentale, certaines affectations dans le parler, dans les manieres & la démarche, & un genre de danse voluptueux qui paroîtroit indécent aux yeux de la modestie.

Il n'est pas aisé de rassembler des faits propres à faire connoître ce qui caractérise les femmes Turques, le hazard peut en procurer quelques-uns, comme il m'a offert celui que je vais rapporter; s'il n'est pas de nature à nous donner une bien haute opinion de leur délicatesse & de leur honnêteté, du moins il pourra nous mettre à porté de nous en former quelque idée. *Crimine ab uno disce omnes.*

Pendant l'été les *Harems* des hommes considérables, c'est-à-dire, toutes les femmes avec leur suite vont souvent à pied prendre l'air dans les plaines qui bordent le Bosphore ou dans quelque autre endroit publique de cet espece; la troupe est ordinairement de vingt ou trente femmes & quelquefois de quarante

ou

ou cinquante, selon la richesse du maître, elles sont toujours accompagnées par les gardiens de leur chasteté, des Eunuques noirs.

Il est assez ordinaire aux Francs, aux étrangers Chrétiens de passer le soir sur la rive Asiatique du Bosphore pour se divertir. Deux s'y promenoient un soir suivant la coutume, avec des femmes, escortés par des janissaires & des domestiques. Comme ils s'en revenoient lentement, ils entendirent un bruit confus de voix de femmes qui les suivoient; la curiosité les porta à voir de même qu'à entendre: la compagnie s'arrêta. On vit bientôt que ces voix partoient de deux *Harems* composés d'environ quarante femmes: les Eunuques noirs qui les gardoient formoient une haie de chaque côté, leur laissant au milieu une espace assez considérable. Un des spectateurs resta en arriere, par le desir d'observer de plus près leur beauté & leur maniere

Seconde Part.

E

de se comporter. Il s'imaginoit qu'on seroit bien plus empressé à l'éviter qu'à s'approcher de lui : il se trompoit ; tout-à-coup il se trouve saisi par une jeune femme leste & vigoureuse qui fut suivie de toute la bande ; elle débuta par des soupirs, des sons inarticulés, aussi passionnés que peu délicats ; puis avec les expressions les plus tendres & les plus flatteuses, elle entreprit de mettre à découvert ce que les habits de cet homme déroboient à ses regards.

La vigueur de l'attaque & cette armée femelle dont il étoit investi ne lui laissoient d'autre parti à prendre que celui de rire & se défendre de son mieux : les prières, les menaces étoient inutiles pour le tirer des mains d'assaillants aussi nombreux & aussi déterminés ; leur pétulente curiosité ne pouvoit être arrêtée par ses remontrances ; il leur eut en vain représenté la honte qu'elles encouroient par une violence aussi indécente, aussi publique.

(67)

Un vieux Janissaire de l'escorte des Frâncs, se tenoit à quelque distance du combat, dans une sorte de saisissement; sa réserve Mahométane ne lui permettoit pas de s'approcher des femmes: il se feroit bien gardé de porter la main sur elles: tout ce qu'il osa se permettre dans sa frayeur, fut de s'adresser aux Eunuques noirs, avec un front sévère, & de leur crier d'une voix de Stentor qu'ils étoient des gardiens de prostituées & non de femmes honnêtes, & de les presser de se mettre en devoir de délivrer cet homme d'une violence aussi obstinée: tout cela fut inutile.

Un jeune homme de la compagnie, un étranger, soit qu'il enviât la bonne fortune de l'autre, ou qu'il eut pitié de la détresse où il le voyoit, s'avança fièrement à son secours; comme il parloit beaucoup mieux la langue Turque, il se mit à apostropher les Dames tantôt en riant, tantôt d'un ton austère. Soit

E ij

que sa contenance, sa figure, sa grande jeunesse fussent plus attrayantes pour elles, tout-à-coup elles quitterent toutes à la fois leur premiere victime & se précipiterent sur le nouveau champion avec plus d'ardeur encore & des mains aussi curieuses: tandis que celui-ci essayoit l'impétuosité de leur premier choc, l'autre eut le tems de faire retraite. Le jeune homme robuste & dispos, après bien des efforts, vint à bout de se dégager, & avec bien de la peine, il leur échappa enfin par la fuite, bien heureux d'avoir pu sauver ses habits & d'être en état de reparoitre décemment aux yeux de sa compagnie.

J'ajouterai que l'on m'a toujours assuré, comme une opinion généralement reçue, que les Dames Turques sont très lascives & très immodestes. Cela, peut-être, ne doit s'entendre que des femmes que l'on achete à prix d'argent ou qu'on donne en presens aux hommes riches & puissans.

Ceci me ramene à une réflexion que j'ai souvent faite à des Catholiques Romains que j'ai trouvés de mon avis: c'est que l'éducation des Couvents pour de jeunes personnes destinées à vivre dans le monde & à jouer un rôle dans la société, est bien mal entendue & même très-dangereuse. Là, on les tient, jusqu'à ce qu'elles soyent nubiles, dans la plus étroite captivité, dans une ignorance profonde des choses relatives à l'état auquel elles sont destinées, loin du commerce des hommes qu'elles ont un si grand intérêt de connoître: s'il leur échappe un mot qui ait rapport à cette moitié de leur espece, c'est une indécence qui leur attire de dures réprimandes; on leur fait presqu'un crime de penser seulement qu'il y ait un sexe différent du leur; en un mot on met tout en œuvre pour reprimer, pour étouffer en elles tous les mouvemens de la nature.

Ceux qui les dirigent ne savent donc

pas que la nature humaine court avec plus d'ardeur après les choses défendues; qu'il est impossible d'arrêter la curiosité qui travaille l'imagination & enflamme les passions; & que ces jeunes personnes aussitôt qu'elles se verront affranchies de la gêne, emportées par le tourbillon du monde, sans expérience, sans principes, courent risque de devenir la proie du premier séducteur qui saura s'emparer de leur affection. De cette éducation il résulte souvent où le naufrage de leur vertu ou des mariages disproportionnés & malheureux: ainsi la contrainte de leur jeunesse produit le malheur de toute leur vie.

Laissons-les de bonne heure converser avec les hommes, admettons-les dans nos cercles, qu'elles connoissent la société générale où elles sont destinées à vivre: lorsqu'elles verront les peines, les infortunes qui suivent les imprudences, les leçons de modestie, de retenue

feront sur elles une plus forte impression ; c'est joindre la force de l'exemple à celle des préceptes.

Je ne sçais d'où a pu venir le préjugé de la beauté transcendante des femmes Turques, si ce n'est de l'imagination ardente de voyageurs amis de la fiction, qui se sont créé des beautés fantastiques avec des traits & des formes de leur propre invention & se sont passionnés pour ces chef-d'œuvres qu'ils n'ont jamais vus. Nos Romans, nos Chanfons nous vantent sans cesse la beauté des Circassiennes, tandis que peut-être, dans toute la Chrétienté, il n'y a pas deux hommes qui ayent jamais vu une de ces Vénus. C'est une chose absolument impossible en Turquie : depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, à peine peut-on appercevoir un seul trait de la figure d'une femme Turque. Toute fille adulte & même toute femme mariée est invisible pour tout le monde, excepté pour ses pere & mere, ses freres & sœurs

ou son mari. Du moment qu'elles ont pris le *Macremma* ou voile de modestie, tous les traits de leur visage sont cachés, à l'exception des yeux & d'une petite portion du nez; il y en a même. qui portent le scrupule au point que, lorsqu'elles donnent à manger à leur volaille, s'il y a des coqs parmi les poules, elles ne se montreroient pas devant eux sans avoir ce voile. Si Praxiteles ou Appelles avec une conception angélique ajoutée à leur art, eussent rencontré, sur les rives du Bosphore, les deux *Harems* dont nous avons parlé, il leur eut été impossible de se former la moindre idée des formes, des contours, des proportions du visage & des traits d'aucune des femmes qui les composoient; ils auroient vu des yeux noirs ou bleux & à peine quelques échantillons de la couleur de la peau.

Comme elles ont grand soin de préserver leur visage de l'influence des différens changemens d'air, qu'elles mènent

une vie réglée & que jamais elles ne font exposées au ferein , ni à l'atmosphère mélangé des appartemens resserrés , il y a lieu de présumer que , si elles naissent avec de la beauté , si elles ont naturellement une belle carnation , un teint uni & animé , ces charmes doivent se conserver long-tems & n'éprouver qu'une dégradation insensible & lente à mesure qu'elles avancent en âge.

Les femmes Grecques ne sont pas tenues à une réserve aussi rigoureuse que les Turques ; elles se visitent souvent , & leur figure n'est point affublée du *Macremma* , si ce n'est dans les rues. Nous pouvons en parler avec connoissance de cause : elles ont pour la plupart de beaux traits & un air qui plaît , mais en général leur teint est plutôt terne que brillant.

Les unes & les autres sont fannées avant le tems : le trop grand usage des bains chauds qui relache , & altere en

elles le tissu des solides & le mariage prématuré, accélèrent leur déperissement.

Les femmes Turques se baignent par devoir, par principe de religion, les Grecques par habitude, par sensualité & par goût. Le nombre des bains publics à Constantinople est prodigieux & celui des bains particuliers est incroyable; c'est-là un des principaux objets de luxe & de vanité; tout ce qu'il y a de gens aisés, a des bains commodes & les gens riches y mettent de la recherche & de la magnificence. La religion fournit aux Turcs & aux Juifs un prétexte qui rend en quelque sorte excusables les folles dépenses de leurs bains: mais les Grecs & les Arméniens n'ont rien qui justifie leur sottise & leur vanité à cet égard; ils tremblent qu'un Turc ne vienne à savoir qu'ils osent les imiter & disputer de magnificence avec eux, & cette frayeur ne les empêche pas de se satisfaire sur ce point.

Les bains publics & particuliers peuvent bien différer par les ornemens & les dimensions , mais la structure & le plan en font contemment les mêmes & semblent n'avoir pour objet que la commodité & la décence. Ils consistent en trois pièces : la premiere est une grande salle , où les baigneurs attendent que le bain soit préparé ; la seconde est celle où l'on se déshabille & r'habille ; & la troisiéme est la salle du bain. La baignoire est une grande cuve de marbre où un homme peut être couché de tout son long ; il y a dans les bains publics un grand nombre de ces baignoires , disposées tout au tour de la salle , elles sont fournies d'eau par plusieurs conduites placées le long des murs. Il y a , pour le service des baigneurs , des hommes & des femmes , suivant le sexe , pour les laver , frotter , essuyer , ils ont un art merveilleux : ils étendent & assouplissent les jointures de maniere que l'on diroit qu'ils disloquent

toutes les parties du corps ; cependant cette opération ne produit qu'une sensation agréable.

Les femmes ordinairement se font accompagner d'une esclave , où d'une femme à elles : elles se déshabillent dans la chambre destinée à cet usage & prennent l'habit de bain, qui est pour l'ordinaire d'une étoffe de coton rayé de bleu & blanc. Au sortir du bain elles repassent dans la même chambre , où est un sofa sur lequel elles se jettent ; on les habille ; & lorsqu'elles sont suffisamment rafraîchies, elles retournent dans la première salle. On peut, si on le veut, faire chauffer le bain exprès pour soi en particulier, mais jamais on ne souffre que deux personnes se baignent ensemble dans la même cuve & on assigne des heures différentes aux différentes personnes qui ont envie de prendre le bain le même jour. La chaleur ne permet pas de rester long-tems dans la baignoire , il y a cependant des gens qui font de grands excès en ce genre.

C'est la coutume en Turquie de marier des garçons de treize ou quatorze ans à des filles de onze ou douze & quelquefois même avant cet âge : cette coutume est commune à toutes les sectes de religion. Ils s'unissent sur la foi de peres & meres ou des parens ; car ils n'ont pas la liberté de se voir avant la nuit conjugale. Aussi l'on prétend qu'il s'est fait plus d'une fois des tromperies en ce genre parmi les Grecs & les Arméniens : souvent on a accouplé la beauté avec la laideur & la difformité & la vigueur avec les infirmités. Lorsque les parties lésées viennent se plaindre , les Auteurs de la supercherie leur répondent par de grands complimens sur leur beauté & leur mérite, ajoutant qu'il n'y a que le desir de relever la race qui ait pu les porter à les tromper. Une pareille fraude est bien plus fâcheuse pour les Chrétiens qui n'ont pas la ressource du Divorce : mais à présent les filles Grecques deviennent plus avisées de

jour-en-jour; avant de consentir, elles veulent voir le prétendant où d'une fenêtre ou dans une chambre & ne poussent plus le scrupule jusqu'à refuser de relever leur voile devant lui; souvent même il leur arrive de disposer de leur personne sans consulter autre chose que leur inclination.

Les Turcs sont bien plus à leur aise à l'égard du lien conjugal. Le grand Seigneur en est absolument dispensé; il s'arrogé le privilège que Mahomet s'étoit réservé: pour éviter de contracter affinité, où suivant la phrase Turque, de mêler son sang avec aucune famille de son Empire, il n'a point de femmes, mais seulement des concubines. La première qui lui donne un fils est appelée la Sultane *Hafeki*: elle porte une couronne de fleurs, jouit de tous les prérogatifs d'épouse & commande dans le Harem.

Les autres Turcs peuvent avoir quatre femmes. Ils peuvent se marier suivant ce:

qu'ils appellent *Kabbin*; c'est-à-dire qu'ils comparaisent devant un tribunal de justice, où ils déclarent que telle femme devient leur épouse, & qu'ils s'engagent, en cas qu'ils jugent à propos de la renvoyer, à se charger des enfans & à lui donner une somme que l'on stipule; cette somme est proportionnée où aux facultés du mari ou au tems qu'il présume devoir habiter avec cette femme. Ce n'est point un déshonneur pour elle d'être ainsi congédiée & cela ne l'empêche pas de trouver un autre mari.

Dans le tiers état & dans le bas peuple, la somme est ordinairement fort modique, elle va de cinq mille à cent mille aspres.

(a) Aussi est-il rare dans cette portion de la nation, qu'un homme ait plus d'une femme à la fois, mais il en change sou-

(a) Cent vingt aspres font environ trois livres de notre monnoye.

venit, renvoye l'une, en prend une autre & cela se fait sans embarras & à peu de frais.

Les riches ont souvent trois ou quatre femmes & quelquefois un plus grand nombre de concubines ; mais s'ils veulent accomplir la perfection de la loi & s'en tenir à leurs femmes, ce parti leur est également commode ; car ils peuvent les renouveler & changer aussi souvent qu'il est possible dans le nombre de quatre.

Après le divorce, ils peuvent reprendre la même femme une seconde & non pas une troisième fois, à moins qu'intermédiairement elle n'ait été mariée à un autre homme. L'on ne peut prendre une femme en divorce que quatre mois & demi après sa séparation totale de son dernier mari. On a le droit de forcer les femmes après le divorce à nourrir jusqu'à l'âge de deux ans tout enfant qui vient d'elle.

Il y a peu de femmes publiques chez les Turcs ; la raison en est bien simple :
quelque

quelque puisse être la force physique de leur constitution & la violence de leur tempéramment, leur Religion leur fournit les moyens de se satisfaire jusqu'à satiété.

On ne voit pas qu'en Turquie la population réponde à ce qu'on auroit lieu d'attendre de la Polygamie : soit que cela vienne de l'usage alternatif de plusieurs femmes à la fois ou de quelqu'autre cause, il est certain qu'en général les Turcs ont moins d'enfans que les Chrétiens & les Juifs. Giul Achmet qui mourut Pasha de la Morée est, de tous les Turcs dont j'aye entendu parler, celui qui a eu la plus nombreuse famille : il avoit dix-neuf enfans ; j'ai connu une famille Chrétienne de vingt-deux, & une autre de vingt-trois, tous nés de la même mere.

Ne pourroit-on pas inférer de là que la polygamie est contraire au vœu de la Nature ? N'est ce pas une forte présomption pour prouver que, le nombre

Seconde Part.

F

des naissances mâles & femelles étant presque toujours dans une égale proportion, il faut, pour maintenir la marche constante de la population, qu'un homme n'occupe pas plus d'une femme?

Rien ne prouve mieux cette proportion supposée dans le nombre des hommes & des femmes, que les effets frappans de la Polygamie en Turquie. Pourquoi n'ont ils pas chez eux assez de femmes pour tous les hommes? A quelle autre cause peut-on attribuer cette disette! C'est un fait certain que, dans toute l'étendue immense de la domination Mahométane, les femmes manquent, & qu'on y en importe continuellement des autres pays: c'est une production exotique, une marchandise étrangère dont le prix hausse ou baisse à proportion que les marchés en sont plus ou moins garnis.

La guerre en fournit beaucoup par le grand nombre de femmes que l'on fait

prisonnières ; les Turcs dans leurs excursions sont très ardens à s'en saisir ; alors il y a abondance , & la chose est à bas prix. Ce qui est bien étrange , c'est qu'en tems de paix , la pauvreté seule & la misère obligent leurs voisins les Georgiens qui sont une espèce de Chrétiens , à fournir les marchés Mahométans avec l'élite de leurs filles : sans ce trafic barbare , ce malheureux pays périroit par la famine.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer combien on en a imposé au public , par toutes ces histoires qui se débitent dans nos Romans sur le compte des Dames Turques , & ces intrigues galantes conduites avec tant d'adresse & de subtilité. Il est à-peu-près aussi aisé d'escalader le Ciel que d'arriver jusqu'à elles : leurs appartemens sont des espèces de forteresses , la plupart du tems entourées de hautes murailles ; jamais de fenêtres qui s'ouvrent du côté de la rue ;

des gardiens qui ne les quittent jamais ; & dix , vingt ou quarante autres femmes qui se surveillent réciproquement : comment un secret pourroit-il être gardé dans une pareille position ! jamais elles ne paroissent dans les rues que dans l'enfance ou la vieillesse. Mais quand même des circonstances extraordinaires mettroient un Chrétien à portée de lier une intrigue avec une Turque , il sçait que , s'il est découvert , une mort inévitable est son partage & que le même sort est réservé à tous ceux qui auroient eu quelque part au complot , soit par une connivence formelle , soit par de simples conseils.

Il est difficile de rendre un compte exacte de la maniere dont les Turcs , hommes & femmes passent leur tems dans l'intérieur de leurs maisons : quoique la plûpart des hommes soient sans cesse occupés de leurs affaires , de leur intérêt & des moyens de gagner de l'argent , il en est cependant quelques - uns parmi eux qui se livrent à l'étude. Lors-

qu'ils veulent s'amuser entre eux, leurs divertissemens sont des contes gais, des histoires, des plaisanteries, le jeu des échecs ou des dames, & assez souvent on fait venir des danseurs & des musiciens. Il y a certains endroits dans la ville où ils s'en tient toujours, en attendant qu'on les employe.

Si dans le cercle il ne se trouve personne assez facetieux pour faire les frais de la conversation & regaler la compagnie de ces plaisanteries basses & sales dont ils font leur délices, on prend un domestique Grec, Arménien ou Juif pour faire ce personnage. Le bouffon se place au milieu de la chambre à genoux, & débite son histoire ou répète ses facettes, tandis que le Turc fume gravement sa pipe sur le coin d'un sofha, & daigne de tems en tems laisser échapper un sourire ou un signe d'approbation.

Les Turcs détestent souverainement le jeu, un *Coomerbas* ou joueur qui joue

pour gagner de l'argent est pire à leurs yeux qu'un voleur public, il n'y a pas d'être qui leur soit plus odieux : aussi n'est-ce que par pur amusement qu'ils se mettent à un jeu de dames ou d'échets.

Leurs danseurs sont des Grecs ; ce qui paroît inconcevable , à moins qu'on ne veuille l'attribuer au mépris souverain qu'ils ont pour cette nation , c'est comment il peut se faire qu'étant nés dans le même climat & vivans péle mêle avec eux depuis plusieurs siècles, ils n'ayent rien pris de leur gaité ni de leur enjouement, & comment ils peuvent les voir & les entendre sans cesse danser & chanter, sans faire eux mêmes un seul pas & sans chanter avec eux à l'unisson. Ceux d'entre eux qui fréquentent la mer sont obligés de vivre au milieu de quelques centaines de matelots Grecs, qui à terre, & même sur leur bord ne sont jamais sans danse ou sans musique ; & jamais on ne voit un Turc prendre part à leurs divertissemens.

Les hommes de haut rang , même d'un rang mitoyen regardent la danse, par rapport à eux-mêmes, comme un talent qui dégrade la dignité de l'homme & qui ne convient qu'à ce qu'il y a de plus abject & de plus abandonné dans leur espèce: ils pensent avec les anciens Romains que pour danser, il faut être yvre ou fou, *nemo fere falfat sobrius nisi forte insanit*. Aussi ne les voit-on jamais donner dans ces excès, à moins qu'ils ne soyent tout-à-fait hors d'eux-mêmes ou yvres morts: à la vérité ils ne le font jamais à demi & alors ils ne manquent gueres de faire venir tout au moins les danseurs publics dont les gestes obscenes seroient révoltans pour des yeux chastes.

Ils font grand cas de leur propre musique vocale & instrumentale; la vocale a un ton aigre & perçant: l'on diroit qu'il part du nez de la personne qui chante; la voix ne laisse pas pour cela d'être assez agréable; & malgré toute la discordance

des instrumens, il y a dans les sons combinés du tout ensemble quelque chose de grand & de martial.

Cependant il n'y a pas un Turc qui, pour peu qu'il se respecte, daigne toucher un instrument ; ils prennent des ménestriers à gages, ou bien ils ont des femmes ou des esclaves élevées pour cet usage (a).

Mais ce qui est bien extraordinaire c'est que ni la musique Italienne ni la Françoisé, soit vocale, soit instrumentale, ne font la moindre impression sur eux ; leurs organes ne sont point faits à de pareils sons, c'est pour eux la même chose que s'ils entendoient parler une langue inconnue.

Le grand mérite des femmes consiste

(a) Un Vaivode Grec ou Prince de Moldavie bien connu, parvint à cette dignité en jouant de la guitarré devant un certain Ephraim ou Ibrahim Effendi, favori du grand Seigneur.

à savoir danser & chanter : les Turcs regardent ces talens comme particulièrement analogues à leur sexe , mais elles n'en font usage que dans le particulier , simplement comme d'un amusement domestique , propre à remplir une heure de loisir. On m'a dit que dans plusieurs *Harems* on s'occupoit à broder & à filer.

Le Grand Seigneur donne souvent à ses femmes des divertissemens de différens genres. Il y a par exemple , au mois de Mai , la grande fête des Tulippes pour laquelle on fait d'immenses préparatifs. Dans les jardins du Serrail sont de vastes parterres plantés de tulippes de toutes les couleurs. Pendant les jours de la fête ces fleurs sont entremêlées d'oiseaux de toute espece , dont le divers ramage forme un concert agréable ; tout au tour de l'enceinte sont construites des boutiques remplies par le Sultan de toute sorte de colifichets , bijoux & riches étoffes : les femmes les plus enjouées de sa Cour

tiennent ces boutiques, il achète à toutes & fait des présens à toutes les Dames. Le soir toute la décoration est illuminée de lampions & offre, même dans le lointain, une perspective charmante.

Les hommes considérables donnent à leurs femmes des fêtes semblables & souvent dans ces occasions on invite les *Harems* voisins : de sorte peut-être que les Dames Turques passent leur tems plus agréablement que nous ne l'imaginons, au moins jouissent elles d'une santé meilleure & plus robuste que si elles avoient des Opéras, des Comédies, un Ranelagh, un Wauxhall, des Bals, des Assemblées qui ruinent le tempéramment & abrègent une existence déjà trop courte.

Le vin est sévèrement défendu par la loi. Mahomet connoissoit trop bien ses sectateurs pour leur en permettre l'usage ; de leur naturel ils ne connoissent point la modération dans leurs passions & il semble que le vin produise en eux un tout

autre effet que dans les autres hommes: il les met dans une agitation violente qui va jusqu'à la fureur & la frénésie. Malgré la prohibition, la passion du vin gagne de jour en jour, elle se glisse insensiblement des plus basses conditions jusqu'aux plus élevées: peut-être est-ce là un des exemples sans nombre de l'effet que produit la gêne: elle ne fait qu'aiguïser & irriter les desirs.

Des hommes de la première distinction, revêtus même des grands emplois font souvent des parties qu'ils appellent de plaisir, uniquement pour s'enivrer; après s'être vautrés deux ou trois jours dans les horreurs de l'ivresse, ils s'en reviennent frais & heureux à leurs affaires.

Les Turcs s'adressent souvent à ceux des Chrétiens à qui ils savent pouvoir se fier, pour avoir par leur moyen les vins les meilleurs. Quelques-uns des Principaux Officiers du Serrail & de la Porte ont une si forte passion pour cette liqueur,

qu'ils ont inventé de petites boîtes de cuir pour en transporter chez eux, sans être obligés de se confier même à leurs domestiques les plus affidés : j'en ai vû d'autres qui en remplissoient de longs tubes de cuir ployans qu'ils tournoient autour de leur corps pour l'introduire furtivement dans le Serrail, aux risques peut-être de leur vie.

Lorsque, vers le déclin de l'âge, les scrupules religieux les gagnent, ou que ceux qui occupent les grandes charges craignent que l'odeur de cette liqueur ne les trahisse auprès du Grand Seigneur, souvent, à la place de vin, ils prennent de l'opium qui n'est pas moins enivrant & qui peut-être a des effets encore plus facheux pour les facultés physiques & intellectuelles. Il y en a quelques-uns qui font encore dans cet usage ; mais aujourd'hui, parmi les grands, la plupart de ceux qui ont des scrupules ou qui craignent d'être découverts, s'adon-

nent aux liqueurs distillées dont Zam & Corfou les fournissent abondamment.

Le subterfuge avec lequel ils tranquilisent leurs scrupules, c'est que le feu qui purifie toutes choses, a fait évaporer & a épuisé totalement, dans la distillation, les parties impures du vin & que l'eau de vie n'est point défendue nommément par Mahomet; c'est ainsi qu'ils subtilisent & éludent le *Koran* & qu'ils trompent le Diable, leur Prophète & le Sultan.

L'usage du vin n'en est pas moins généralement regardé comme un vice abominable. C'est même une tache, une chose infamante que l'habitude de prendre de l'opium; quand on veut décrier un homme considérable, connu pour en faire usage, on dit de lui qu'il est un *Tiriachi* ou mangeur d'opium, c'est la même chose que si l'on disoit, une tête dérangée, & mal ordonnée.

L'état militaire de la Turquie est un article si étendu & si compliqué que je

ne crois pas que personne en puisse donner un détail exact ; je doute même que jamais Turc l'ait entrepris. Il y a à Constantinople cent soixante & un *Oddas* ou chambres de Janissaires, ou plutôt pour les Janissaires, distinguées par numéros comme le sont nos régimens, dont chacune devoit contenir entre 800 & 1000 hommes, mais jamais elles ne sont complètes : un grand nombre de ceux qui sont enrôlés dans ces chambres vit dispersé dans tout l'Empire, confondu parmi les autres citoyens, exerçant différens métiers ou professions.

La politique du Sultan Machmut dont l'objet principal étoit sa propre sûreté, parvint insensiblement à réduire ce corps formidable de milice, au moins la portion résidente à Constantinople & l'accoutuma à la soumission & à la dépendance.

Ces *Oddas* ou chambres, qui, originai-
rement ne comportoient que quarante

mille hommes, ont été augmentées dans la fuite, au point qu'aujourd'hui elles ont peut-être cent soixante mille hommes d'enregistrés, (a) mais dont il n'y a jamais plus de huit ou dix mille qui y résident effectivement. C'est-là ce qui fait la garde de la ville. Ils sont disciplinés, accoutumés aux punitions, jusqu'à courber le dos sous les coups de cannes; ils n'ont plus rien de l'ancien esprit de cette turbulante soldatesque; la seule arme qu'il leur soit permis de porter est un gros bâton. S'il arrive à aucun d'eux de commettre quelque insolence, ou de se mutiner, aussitôt il est dépêché, ou pour une garnison éloignée sur la frontière, ou pour l'autre monde.

La paye est extrêmement modique, au

(a) On fait monter à 2 ou 300,000 hommes le nombre des Janissaires répandus dans tout l'Empire.

point que plusieurs qui se disent attachés à ces différentes chambres, ne daignent pas seulement la toucher, ou qu'ils ne la prennent que pour étres considérés comme membres de ce corps & jouir des priviléges, des exemptions, de la protection & de l'appui qui y sont attachés.

A proprement parler, les droits ou impôts sont affermés à Constantinople & dans toute l'étendue de l'Empire. Les sujets des Puissances qui sont sous capitulation, c'est-à-dire qui ont des traités avec le Grand Seigneur, payent des droits peu considérables pour tout ce qui s'importe de la Chrétienté, mais c'est aux dépens des sujets Turcs qu'ils sont traités aussi favorablement: il faut que ces derniers remplissent le vuide, les Commis des Douanes les taxent arbitrairement suivant leur caprice, & leur font payer huit, dix & quelquefois plus pour cent de droits d'entrée.

Le Sultan Machmut, entre autres priviléges

viléges accorda aux Janiffaires l'exemption des droits d'importation : delà il arriva qu'ils se jetterent en foule dans les branches les plus lucratives du cabotage, & poufferent même leur commerce jufqu'au Caire, à la Syrie, &c. Bientôt l'esprit martial de ce corps se transforma en un esprit mercantile. Ainfi en encourageant l'industrie, il introduisit les richesses & le luxe parmi eux ; de forte que la plupart de ces vétérans qui auparavant se plaiſoient dans la confuſion, le trouble & les révolutions, ſont aujourd'hui intéreſſés à la tranquillité du gouvernement, par le ſoin de leur bien-être & de leur propre ſureté.

Il ne s'en ſuit pas delà que les Janiffaires provinciaux & les autres milices des frontieres, fuſſent aujourd'hui moins formidables à la guerre qu'ils ne l'ont toujours été ; au moins la maniere dont

Seconde Part.

G

ils se font montrés dans la dernière guerre donne lieu de le penser.

La Cavalerie Turque consiste dans un corps réglé d'environ treize mille Spahis, divisés sous six drapeaux.

La paye de ces deux corps d'infanterie & de cavalerie qui se fait tous les six mois à Constantinople, se monte à deux mille quatre cent bourses de cinq cent Dollars chacune.

Outre ces deux corps il y a les *Zaims* & les *Timariots* qui sont des feudataires obligés de paroître en campagne avec chacun trois ou quatre Cavaliers bien montés & équipés, ou même plus suivant la valeur des fiefs qu'ils possèdent. Ce sont d'excellentes troupes & c'est un corps très-nombreux.

Il y a encore plusieurs autres especes de milices que nous pourrions citer. Les *Gelegys* sont ceux qui ont le soin de la poudre, des balles & de toutes les

munitions de guerre, ils vont à quatre mille hommes lorsqu'ils sont complets. Les *Topegys* sont les Canoniers, leurs occupations consistent à jeter en fonte les canons, mortiers, &c. à les charger & à les pointer: ils forment un corps de deux mille hommes. Les Bombardiers sont aussi une troupe séparée, ils sont uniquement occupés aux exercices relatifs à leur fonction.

Cette esquisse des forces militaires de l'Empire Ottoman peut suffire quant à présent; ce que nous aurions à y ajouter fourniroit presque un volume & seroit encore très-imparfait. Je n'ai fait mention de ces différens corps que pour donner une idée générale de la puissance Turque, & faire voir que dans le département de la guerre de même que dans toutes les autres branches du gouvernement on suit en Turquie un ordre fixe & des regles constantes.

C'est une chose admirable que la po-

lice de Constantinople; nous avons dit que ce sont les Janissaires qui en ont la garde: avec de simples bâtons, ils tiennent en respect tous les habitans: jamais on ne voit de tumulte, d'attroupe-
mens, de mutineries dans les rues de cette ville immense; au moindre bruit les délinquans sont arrêtés, emprisonnés, punis.

Sous le regne du Sultan Machmut, treize Turcs Asiaticques, poussés par je ne sçais quel fanatisme, ou transportés par les fumées de l'opium se mirent à parcourir la ville en poussant des cris de révolte, & exhortant le peuple à se soulever & à déployer l'étendart à l'Hypodrome: ils jetterent l'épouvante parmi les habitans, toutes les boutiques furent fermées en un moment & l'alarme se répandit dans toute la ville; mais les esprits n'étoient pas préparés, ils ne trouverent personne d'assez hardi pour se joindre à eux. Leur célérité fut telle

que les Janissaires ne purent les attraper; ils percerent sans obstacle jusqu'au Bezeztyn, ou grand change. La plupart des marchands qui occupent ce lieu sont des Grecs: l'ancien esprit de cette nation se réveilla en eux ou plutôt la nécessité de pourvoir à leur sûreté les obligea d'attaquer les rebels; armés seulement des barres de bois qui soutenoient les volets de leurs boutiques, ils terrassèrent les Musulmans qui furent tous arrêtés; alors effrayés de leur propre victoire, ils s'enfuirent promptement de leurs boutiques, coururent chercher un asyle & se mettre à l'abri de la loi, pour avoir comme ils se l'imaginoient, tué de vrais Croyans. Mais bien-tôt leurs frayeurs furent calmées par l'équité du Sultan qui défendit toute poursuite contre eux. Il fit publier un édit revêtu de la sanction du *Mufti*, par lequel il faisoit grace aux Grecs & donnoit permission entière à tous ses sujets, de quelque religion

qu'ils fussent , d'exterminer tout perturbateur du repos public , il eut pu ajouter , & de sa propre sûreté.

Les faux poids & les fausses mesures sont le délit que la police civile poursuit & punit avec la plus grande rigueur. Le Vizir lui-même visite souvent les boutiques en personne : le *Stambole Ef-fendi* ou Juge de Constantinople , y veille avec le plus grand soin. C'est parmi les boulangers (a) que l'on voit le plus souvent des victimes de la sévérité de la Justice à cet égard. S'il se trouve dans une boutique un pain faible de poids, une amande & la bastonnade sont la punition du coupable pour la première fois ; pour une seconde ou une troisième il est pendu à un crochet de fer que l'on enfonce au milieu du lin-

(a) Ce sont la plupart du tems des Arméniens qui font ce métier.

teau de la porte : il est assez commun de heurter en passant dans les rues le corps d'un boulanger qui reste pendu pendant trois jours consécutifs ; cependant ces exemples répétés presque chaque semaine ne sont pas encore suffisans pour empêcher la fraude.



CHAPITRE XIV.

Observation sur les Grecs.

LEs Grecs modernes ressemblent beaucoup aux anciens. Ils sont trop rusés & trop déliés, trop vains, trop intriguans, trop vindicatifs pour soutenir de concert les intérêts, la réputation & la gloire d'un Etat républicain, ou pour être soumis à un Monarque de leur propre nation; leur esprit inquiet paroît les rendre incapables de vivre tranquilles, si ce n'est sous une domination étrangere, dont la main appesantie puisse reprimer les faillies de leur génie turbulent, toujours prêt à prendre l'effor; qui soit assez imposante pour réprimer la violence de leurs passions; enfin dont la sévérité, en renonçant à les plier aux vertus sociales, les force du moins à obéir & à rester en repos.

Les Turcs leur ont laissé quelques marques d'honneur, quelques foibles lueurs de leur ancienne splendeur; mais ces distinctions se bornent aux dignités de la Hiérarchie Ecclésiastique & à trois emplois lucratifs & honorables dans le gouvernement civil.

Les dignités Ecclésiastiques consistent dans quatre Patriarchats, & environ cent vingt Evêchés Métropoles: les dignités civiles sont les deux Principautés ou *Vaivodies* de Valachie & de Moldavie, & l'office important de *Dragoman*, ou Interprète de la Porte: ce poste est toujours occupé par un Grec, & toutes les affaires étrangères passent par ses mains.

Les Turcs ont grand soin de conserver aux Grecs ces restes d'honneurs, c'est une source abondante de richesses pour les hommes en crédit, un gain sûr qu'ils peuvent tirer sans se compromettre.

Quelqu'un qui vivroit parmi les Grecs, à portée d'observer leurs intrigues profondes, leurs cabales éternelles, pour ces dignités Ecclésiastiques & civiles, verroit en raccourci la véritable copie d'une des plus mauvaises républiques du Peloponèse: il seroit frappé d'y retrouver le tableau de leurs pratiques abominables sous leurs propres Empereurs, c'est-à-dire, depuis Constantin jusqu'au dernier des Paléologues.

Pour obtenir la dignité de Patriarche il faut qu'un homme répande parmi les Turcs quatre-vingt-dix ou cent mille piastres; il est rare qu'il jouisse plus de trois ans de sa place, & pendant ce tems il est perpétuellement occupé des moyens de se maintenir sur le trône (a). Il est obligé

(a) Les Grecs appellent *Trône* le siège Patriarchal, & lorsqu'ils adressent la parole au Patriarche, ils le qualifient d'*Agiotate*, qui signifie *très-saint*.

de soudoyer continuellement les gens en place; pour satisfaire leur voracité il est forcé de piller l'Eglise, il faut qu'il amasse des sommes considérables pour se soutenir dans cette situation précaire, ou pour rentrer en place après avoir été déposé ou exilé.

Si c'est par la faveur du ferrail qu'il obtient cette éminente dignité, dès le moment de son exaltation, ses compétiteurs frustrés travaillent à le culbuter & dressent leurs batteries pour le perdre. Indifférens sur les moyens, au défaut de griefs véritables, ils employent la calomnie pour le noircir auprès du Vizir, & ont grand soin sur-tout d'appuyer leurs imputations vraies & fausses par quelque présent considérable.

Quand le Patriarche est en faveur à la Porte & jouit de la protection du Vizir ses ennemis ont recours au ferrail & employent contre lui les mêmes armes. S'ils n'ont d'esperance que du côté de ceux

mêmes dont il est la créature ; chaque jour ils travaillent à les indisposer contre lui & à les exciter à renverser leur propre ouvrage. Différentes factions, car il y en a toujours parmi les Grecs, se réunissent pour opérer sa ruine, & supportent à fraix communs ce qu'il en coute pour les manœuvres de cette espece. Souvent des haïnes personnelles, des inimitiés de famille, mais presque toujours des vues interressées, cimentent la réunion de ces différens partis.

Les Métropolitains, qui pour l'ordinaire résident à Constantinople, employent tout leur sçavoir faire à se tendre des pièges les uns aux autres ; ils sont ardens à épier les momens ou pour faire déposer un Patriarche ou pour se faire donner un siège plus considérable. N'importe qui ils dépouillent, pourvu qu'ils parviennent à leur but.

Il arrive delà qu'il y en a toujours quelques-uns d'exilés. L'un qui par le

moyen d'une protection achetée à prix d'argent est parvenu à faire proscrire son ennemi, se trouve pros crit lui-même le lendemain, par l'intervention d'une protection plus puissante, acquise de la même manière, qui a procuré au pros crit les moyens de prendre sa revanche. En un mot ces Ecclésiastiques sont une source de richesses entre les mains des Turcs, qui ont grand soin d'empêcher que le jeu ne finisse.

Un Métropolitain avoit porté ses vues sur un Archevêché qu'il étoit résolu d'avoir, à quelque prix que ce fut; du vivant de l'Archevêque titulaire toutes ses tentatives furent inutiles, quoique sa conduite fournit des raisons suffisantes aux yeux mêmes des Turcs pour le déposer. A la fin ce Prélat fut frappé d'une attaque de paralysie si terrible qu'on le crut mort. On fit en conséquence les préparatifs de ses funérailles; une des principales cérémonies consiste à placer

le défunt sur son trône, vêtu de ses ornemens pontificaux; tandis qu'il est exposé en cet état, deux chapelains gardent la porte de la chambre, & tout ce qui professe la religion Greque est admis à lui rendre les derniers hommages & à lui baiser la main; cela même est regardé comme un acte méritoire & en quelque sorte comme un devoir de religion.

Le tems de l'exposition du Prélat étoit écoulé & l'on songeoit à procéder à l'enterrement; son cercueil étoit déjà placé à côté de son trône, avec tout l'appareil nécessaire pour le fermer, lorsque quelques-uns des Principaux d'entre les Grecs, qui n'avoient pu venir plutôt lui rendre les derniers devoirs, se présentèrent pour entrer: les Chapelains répondirent qu'ils étoient venus trop tard, que l'heure prescrite étoit passée; ils insisterent, & comme ces pieux visiteurs étoient des gens d'importance, les Chapelains n'osèrent per-

fister dans leur refus. L'un d'eux s'avance donc à la tête de la compagnie; au moment qu'il approche du corps, le prétendu mort ouvre les yeux, demande un verre d'eau, & s'informe de ce que veut dire l'appareil lugubre dont il est environné. La frayeur s'empare du Prêtre & des assistans, ils s'envoient tous éperdus; l'autre Chapelain s'étant muni d'une croix, après avoir hésité quelques momens, se hazarde de s'approcher de l'Archevêque, lui donne ce dont il a besoin, & satisfait à ses questions.

Durant l'espace de tems que l'Archevêque fut cru mort, le Métropolitain dont nous avons parlé, s'étoit adressé à un esclave du *Kislar-Aga*, & avoit offert de lui compter six mille séquins pour l'Archevêché en question. Le marché conclu & la somme comptée, le *congé d'élire* ou le commandement de la Porte alloit être expédié. Quelques minutes après le Métropolitain ayant

reçu la nouvelle du retour de l'Archevêque à la vie, courut en grande hâte chez l'esclave redemander son argent ; celui-ci répondit d'un air grave & composé qu'il devoit lui être égal de payer dans ce moment ou peu de tems après, vu que l'Archevêque ne pouvoit vivre long-tems : au surplus il lui conseilla de se tenir en repos, l'assurant que puisqu'il gardoit son argent, il pouvoit dès ce moment se regarder comme l'héritier présomptif de l'Archevêché. L'Eunuque noir, son esclave & tous ses partisans furent sacrifiés au ressentiment du peuple, deux mois après la résurrection de l'Archevêque ; le Prélat vécut encore deux ans & eut tout le tems de rire de la sottise de son prétendu successeur, qui dans le fait ne lui succéda jamais.

Ces intrigues, ces menées, ces cabales du clergé, ne font rien en comparaison des plans suivis & profonds, des démarches artificieuses, des mouvemens
infinis,

infinis , de la persévérance que l'on voit de la part de ceux qui prétendent aux Vaïvodies de Valachie & de Moldavie ; ils remuent ciel & terre pour s'entre-détruire. Tandis que deux sont en possession de ces dignités, il y en a toujours deux ou trois autres de ceux qui ont été déposés , qui font des efforts pour se faire rétablir ; ils n'épargnent rien pour y réussir ; ils ont à leurs ordres la bourse d'un grand nombre de partisans , dont les uns esperent partager avec eux le butin & dont les autres se sont déjà engraisés sous leurs ordres de la substance de ces malheureuses contrées. Si l'argent comptant qu'ils ont ne suffit pas , ils s'engagent à payer par la suite la somme qu'on leur demande , ils risquent peu à contracter de pareils engagements ; dès qu'une fois ils ont la nomination , ils trouvent à emprunter moyennant un intérêt de vingt-quatre pour cent, quoi-

Seconde Parr.

H

que l'on sache qu'en général ces capitaux ne sont point remboursés.

On a vu de ces Vaïvodes, au moment de prendre possession, obligés de répandre depuis quinze cent jusqu'à deux mille bourses parmi les Officiers de la Porte (a). Les intrigues qu'ils mettent en usage pour réussir sont quelquefois si périlleuses, que souvent elles ont coûté la vie à plusieurs Grecs opulens, qui ont été trouvés pendus à leurs propres portes. Un Franc qui résidoit à Constantinople, s'étant attaché à la fortune d'un Vaïvode déposé, & se croyant d'ailleurs suffisamment protégé, s'avisa d'envoyer à son correspondant en Moldavie un projet pour soulever le peuple contre le Vaïvode regnant: il y hazarda des expressions injurieuses pour le gouvernement Turc; le mémoire fut envoyé par une voie que l'on croyoit très-sûre: malgré

(a) Cela fait de 93 jusqu'à 120000 liv. ster. ling ou Louis d'or de France.

toutes les précautions , la lettre fut interceptée , & il perdit la tête près du ferrail , sans qu'aucunes sollicitations ayent pu le tirer d'affaire.

Les revenus de ces deux principautés sont portés à des sommes énormes : les Princes justifient leur oppression en alléguant les exactions continuelles de la Porte ; il est vrai qu'il faut que leur bourse soit sans cesse ouverte , sans quoi ils ne tarderoient pas à être déposés. On prétend que les revenus de la Valachie montent à trois milles bourses par an ; & bien des gens les font aller jusqu'à quatre mille. La Moldavie passe pour rendre dix sept cent bourses , & en rend près de deux mille cinq cent.

Rien n'est plus propre à faire voir à quel point les Grecs sont dégénérés , que le contraste que l'on voit entre la conduite de ces Princes de théâtre , lorsqu'ils sont en pouvoir & lorsqu'ils sont destitués. Leur prospérité est tou-

jours accompagnée d'ostentation , de hauteur, d'insolence, de tyrannie & d'oppression : font-ils déposés, vous les voyez abbatus, souples & rampans jusqu'au dernier degré de bassesse. J'en ai connus qui cités pour dettes au tribunal du *Stambole Effendi* ou Juge de Constantinople , ont poussé l'infamie jusqu'à désavouer leur propre signature.

Rarement ils sont déposés sans être mis en prison, ou envoyés en exil, ou du moins sans être forcés de payer une somme considérable; mais lorsqu'ils se trouvent encore riches & qu'il leur reste de leur fortune mal acquise, de quoi faire des largesses aux Turcs, bien tôt on les voit reparoître avec éclat & souvent même remonter sur le trône.

Il paroît que les talens, les arts, les sciences & les vertus qui fleurirent anciennement chez les Grecs, du tems de leurs républiques, se sont totalement éclipsés & perdus sous leurs Empereurs.

On n'en retrouve pas la moindre trace chez les Grecs d'aujourd'hui; l'ancienne langue où le Grec littéral, comme ils l'appellent, est devenu pour eux une langue morte, il ne la sçavent que lorsqu'ils l'ont étudiée.

La Médecine, cet art si nécessaire à l'espèce humaine & qui fut si cultivé, si honoré dans l'ancienne Grèce, n'est plus regardée parmi les Grecs modernes que comme un des plus sûrs moyens pour s'insinuer dans la faveur des Turcs en place, & comme un métier à l'aide duquel on peut faire fortune. Les meilleurs médecins de ce pays sont aussi loin de la science de leur compatriote Hippocrate, qu'ils le sont de sa probité. Parmi le grand nombre de ceux qui pratiquent la Médecine à Constantinople, il y a quelques Grecs qui ont fait des études médiocres à Padoue, mais ils sont pour la plupart dans une ignorance profonde des premiers principes de l'art. Ils

n'ont pris communément d'autres degrés que la patente de l'*Echim Paschi*, ou premier Médecin du Grand Seigneur, qu'ils obtiennent pour une somme très-modique; cette patente les autorise à ouvrir une boutique, & lorsqu'ils en sont munis, ils croient avoir le droit de se jouer de la bourse & de la vie de leurs pauvres malades. Une boutique est le titre qui autorise à pratiquer la Médecine; les boutiquiers vivent du débit de leurs drogues bonnes ou mauvaises, car les Turcs ne payent point les visites, excepté aux Médecins qui sont sous la protection des Ambassadeurs, & ne tiennent pas boutique; encore les honoraires qu'on leur donne sont-ils très-modiques.

Un Médecin Grec de beaucoup de réputation, ne pouvant faute d'argent se retirer à la campagne dans un tems de peste, se mit à chercher quelque moyen de s'en procurer; les Grecs en pareils cas sont fertiles en expédients.

Un Turc opulent & d'un rang distingué, avoit un fils unique à qui dans le même tems il survint une légère indisposition, occasionnée par l'éruption d'un furoncle ou cloux considérable: le Docteur pour allarmer & intéresser la tendresse du pere, lui persuada que son fils avoit la peste, lui disant néanmoins qu'elle n'étoit pas de la plus mauvaise espece. Le pere effrayé conjura le Médecin d'entreprendre sa guérison; celui-ci affecta des craintes, des inquiétudes, il balança quelque tems, enfin il déclara qu'il ne connoissoit qu'un seul moyen de réussir, c'étoit d'administrer au malade la pierre de *Bezoard*, s'il étoit possible de s'en procurer; car il ajouta que cette pierre étoit très-rare & d'un prix excessif. Le pere le pressa, le conjura de lui en faire avoir à quelque prix que ce fut. Le Docteur feignit d'être fort en peine d'en trouver, il dit même qu'il en désespéroit, néanmoins il promit de faire tout

ce qui dépendroit de lui pour y parvenir. Il revint bientôt avec le *Bezoard* qu'il avoit dans sa poche dès le premier moment; il dit l'avoir trouvé par une sorte de miracle, il l'avoit payé dix shellings, (douze francs) & il en demanda vingt-cinq Louis, qui lui furent comptés sur le champ. Le remede eut le succès désiré, & le Médecin partit pour la campagne, rendant graces à son génie supérieur qui lui avoit suggéré un expédient aussi prompt qu'il lui paroiffoit louable, pour avoir l'argent dont il avoit besoin.

Un autre Médecin plus célèbre publia qu'il avoit un secret immanquable pour faire avoir des enfans aux femmes; qu'il ne vouloit point en faire mystère, quoique la découverte de ce secret lui eut couté beaucoup d'études & d'argent; qu'aucun Médecin n'avoit ce remede, & qu'il n'y avoit que chez lui que l'on put se le procurer; enfin il dit que ce

remede étoit de l'urine de lion. On accourut au remede de toute part. Le médecin en fut quitte pour faire une préparation avec sa propre urine, qu'il vendoit un prix exorbitant. Et lorsqu'on venoit se plaindre de l'inefficacité de son remede, il se tiroit d'affaire en assurant qu'il falloit qu'on l'eut mal administré; il étoit bien sûr que dans le pays où il étoit, il ne seroit point admis à l'administrer lui même aux femmes.

Le valet d'un Médecin un peu célèbre après avoir été quelques années à son service, n'eut-il fait que piler les drogues dans le mortier, ou les porter dans la ville, se croit assez habile en Médecine pour travailler pour son propre compte, & assaffiner en vertu d'une patente.

J'ai connu un médecin Grec très-renommé, très-courru, très-favorisé par un Vizir & ce grand Docteur ne savoit pas même écrire.

Les Arméniens, avec un extérieur

stupide & lourd, ne sont pas moins rû-
fés, moins deliés que les Grecs, quand
il s'agit de leurs intérêts. On les regarde
comme les meilleurs palfreniers de la Tur-
quie : d'après leur habileté dans ce métier
l'on seroit tenté de croire qu'ils ont quel-
qu'analogie avec le cheval. Un Armé-
nien qui pendant plusieurs années, avoit
servi en cette qualité, chez un particu-
lier, passa de l'écurie au service de
l'appartement, son maître tomba dans
un état de langueur dont il mourut, après
avoir reçu long-tems les soins d'un fa-
meux Médecin; alors l'Arménien ennuyé
du service, se fit Médecin lui même. Un
jour qu'il alloit chez un Turc de grande
distinction, en le voyant passer accom-
pagné d'un grand nombre de domes-
tiques qui le traitoient avec un profond
respect, je demandai qui il étoit, &
l'on me répondit que c'étoit un savant
Médecin Arménien.

Quelque tems après, un homme qui

le connoissoit parfaitement lui fit des reproches de son insolence & de sa témérité, & lui demanda comment il pouvoit s'être imaginé avoir des connoissances en Médecine ? Comment il osoit risquer sa propre vie qui ne pouvoit manquer d'être exposée au premier Turc que son ignorance lui feroit tuer ? Il répondit de sang froid qu'il s'étoit suffisamment instruit dans son art, en voyant opérer le médecin qui avoit autrefois suivi la maladie de son maître, & qui certainement administroit ses remedes avec bien de la circonspection ; que s'étant apperçu que ce Médecin dans toutes les maladies causées par des rhumes faisoit usage de *Punch* chaud, dont le Docteur prenoit toujours sa part avec le malade, il avoit conçu beaucoup d'estime pour ce remede, qu'il l'avoit adopté pour lui même & n'en ordonnoit jamais d'autre, que comme ce remede étoit fort du goût des personnes riches à qui il l'ordonnoit,

& qu'il étoit suivi pour l'ordinaire d'un bon succès , on le payoit très largement.

La ville de Constantinople est remplie de ces misérables ou plutot de ces frippons. On assure que depuis quarante ans le nombre s'en est accru jusqu'à mille.

Si les Arts, les Sciences & les vertus des anciens Grecs sont devenus tout à fait étrangers aux Grecs modernes on peut dire qu'ils en ont parfaitement conservé la frivolité. Sans savoir ce que c'est qu'Homère, Anacréon ou Théocrite, ils sont inondés de Poësies c'est à dire, de chansons amoureuses, de ballades, de pastorales ; on les trouve perpetuellement chantans ou dansans. Ils ont soigneusement retenu la Lyre de Crète, & le Châlumeau de Pan composé de sept tuyaux inégaux, aussi bien que la flûte des bergers d'Arcadie.

Ils ont aussi conservé l'usage de la

(125)

longue danse, dans laquelle une seule personne conduit tous les autres danseurs & danseuses qui sont entremêlés. Cette danse se nomme par excellence *Romeika* ou la danse Grecque.

Ils ont encore la danse noble & martiale appelée *Pyrrhique*; aussi bien que les danses obscènes & lascives accompagnées de mouvements indécents que l'on appelloit autrefois *Ionici motus*, tout à fait propres à choquer la modestie.



CHAPITRE XV.

De la Religion des Grecs.

AVANT que de quitter les Grecs, j'essayai de donner quelque idée de l'état de la Religion parmi eux & je rapporterai des faits propres à justifier & éclaircir ce que j'en dirai.

La constance avec laquelle ils professent la foi Chrétienne sous l'oppression du gouvernement Turc, nous a inspiré une sorte d'attendrissement sur les vexations qu'ils éprouvent; leur haine pour la Papauté & l'acharnement implacable avec lequel ils sont persécutés par les Catholiques Romains, ont intéressé en leur faveur les Protestans de tous les pays. Cette prévention a disposé les esprits de manière à se laisser aisément persuader que la religion avoit conservé chez eux assez de pureté dans le

culte & dans les dogmes, pour y être encore respectable.

Dans le tems de la réformation & particulièrement sous le regne de Jacques I. il y eut pour l'Eglise Grecque, un préjugé général qui avoit gagné jusqu'à ceux même qui inclinoient au puritanisme. Le Patriarche de Constantinople Cyrillus Lucaris avoit presque persuadé à l'Archevêque Abbot que sa Doctrine étoit absolument conforme au parfait Calvinisme. Le Patriarche avoit en vue de se mettre bien avec la Cour d'Angleterre, & d'obtenir la protection de son Ambassadeur à Constantinople qu'il regardoit comme la meilleure sauvegarde contre les persécutions violentes qui lui étoient suscitées par les Ministres des puissances Catholiques Romaines; ces puissances faisoient alors les plus grands efforts pour renverser l'Eglise Grecque & dépensoient des sommes immenses pour l'entretien de Mis-

sionnaires de leur croyance. Mais il faut avouer que l'exposé que le Patriarche donna de sa Doctrine étoit de la plus mauvaise foi.

Je répète à regret une vérité affligeante, mais qui n'en est pas moins une vérité certaine : c'est que les Grecs ont tout-à fait dénaturé la religion, qu'ils en ont perdu le véritable esprit, qu'ils méconnoissent entièrement les vrais & peut-être les seuls moyens par lesquels des mortels peuvent se rendre agréables à la Divinité, la pureté de mœurs, la charité fraternelle, le pardon des injures, la droiture & l'équité dans leurs rapports mutuels & toutes les autres obligations Chrétiennes qui sont recommandées dans l'Évangile. Ils ont transporté le nom de religion à la ferme croyance de certains mystères, à la pratique scrupuleuse de certains actes extérieurs d'adoration & d'humilité, & à l'observance rigide de plusieurs jeûnes
austères

austeres & de mortifications pénibles; qui ne devoient être regardés, tout au plus, que comme des exercices propres à nous approcher d'avantage de la perfection pratique du Christianisme. On diroit que les loix éternelles de la vertu morale & sociale ne sont à leurs yeux que l'ombre de la religion, tandis qu'ils prennent pour son essence même les préceptes arbitraires de leur Eglise; ils croient même que l'observation rigoureuse de ces préceptes peut réparer l'omission de tous les autres devoirs; cela est si vrai que le Grec le plus dépravé dans ses mœurs souffriroit tout plutôt que de rompre un jeûne de l'Eglise; à la vérité les Arméniens ont beaucoup enchéri sur eux & pour le nombre & l'austérité des jeûnes & pour la rigidité à accomplir la loi de l'abstinence.

Quoique les Grecs ne soient pas moins attachés à l'argent que les Turcs, cepen-

Seconde Part.

I

dant leurs bourses sont toujours ouvertes toutes les fois qu'il est question de soutenir la dignité Ecclésiastique, de construire ou décorer leurs Églises, & de défendre leur prétention à la possession exclusive des saints lieux dans la Palestine contre la prétention opposée des Catholiques Romains qui leur disputent cette possession.

A l'avènement du Sultan Mustapha Empereur actuel, les Églises grecques étoient dans un grand délabrement : une des plus considérables avoit été presque entièrement détruite par un incendie; la Loi Mahométane défend de construire de nouvelles Églises, elle ne permet pas même de faire des réparations considérables aux anciennes. A l'occasion de la naissance d'un premier héritier du trône, le Vizir indiqua au Sultan les faveurs particulières qu'il pouvoit accorder à ses différens sujets, durant les dix jours de réjouissance qui devoient célébrer ce grand événement, si important à la tranquil-

lité de l'Empire. Par rapport aux Grecs
 il lui fit entendre que rien ne pourroit
 leur être plus agréable que la permis-
 sion de réparer cette Eglise qui avoit
 été endommagée par le feu: il n'osa
 pas dire de la rétablir, quoiqu'il y eut
 à peine un mur sur pied. Le Grand
 Seigneur consentit que les dix jours fus-
 sent employés à la réparer. Les Grecs
 n'en furent pas plutôt informés que tous
 ce qu'il y avoit parmi eux de maçons
 & de laboureurs abandonna son travail
 & courut offrir ses bras à cette pieuse
 entreprise; deux ou trois mille hommes
 travailloient sans relâche, se relevant les
 uns les autres, de sorte que tout fut
 achevé & l'Eglise totalement réédifiée
 en moins de tems qu'il n'en avoit été
 accordé pour la réparer & sans qu'il
 en coutat un sol; les ouvriers ne vou-
 lurent d'autre récompense de leur tra-
 vail infatigable que leur satisfaction in-

térieure & les bénédictions des Prêtres. Ce trait suffit pour donner une idée du zèle des Grecs.

Je voudrois tirer le rideau sur ces disputes scandaleuses des Grecs & des Romains au sujet de Bethlehem & de la Terre Sainte, comme ils l'appellent. Les procédés iniques, odieux, qu'elles occasionnent entr'eux, font la honte du nom Chrétien. Au milieu de ces débats l'Ambassadeur chargé de protéger la communion Romaine, malgré sa dignité éminente, devient véritablement un objet de compassion.

(a) Il se lève dans tous les pays de la croyance Romaine des sommes immenses pour soutenir contre les Grecs des prétentions équivoques à la possession précaire d'un coin de terre réputée sacrée, & pour conserver entre les mains

(a) Voyez la note à la fin du Chapitre.

des moines de leur communion les restes d'une vieille étable à Bethlehem où l'on a érigé une chapelle & où sur l'autorité incertaine d'une tradition orale, on prétend que naquit le Christ, de même qu'un tombeau qui peut être & plus vraisemblablement, peut n'être pas ce qu'on appelle son sépulcre; car la situation exacte de ces deux endroits est aussi peu certaine que la place qui recele les cendres de Cesar. On ne conçoit pas comment les Princes de la Chrétienté laissent ainsi dépouiller leurs pays & consentent pour un intérêt aussi frivole, à payer aux Turcs une sorte de tribut qui n'est pas moins humiliant que ruineux; il eut été bien à desirer que les Anges eussent transporté en deçà des mers ce sépulcre & cette crèche de la même manière que l'on nous dit qu'ils ont transporté à Lorette la chambre de la Vierge. Il est vraisemblable que les Souverains ne souffrent un pareil abus que parce qu'ils

ne veulent rien changer à l'état où ils ont trouvé les choses & que ne se souciant pas de se mêler de ce qu'on appelle matières de religion, ils aiment mieux laisser le Clergé perpétuer ces usages qui respirent la superstition extravagante & l'ignorance grossière des tems auxquels ils ont pris naissance. Aujourd'hui il n'y a plus ou presque plus de Pèlerins de la Communion Romaine qui visitent ces lieux de dévotion; de sorte que l'obstination du Clergé à s'en conserver la possession, ne peut plus être fondée sur d'autre motif que celui de maintenir un établissement qui fait passer par ses mains une grande quantité d'argent & fait vivre environ cent soixante mille Moines & Freres fainéans répandus dans cet espace de pays.

Les Turcs qui voyent que ces contestations entre les Grecs & les Romains au sujet du droit de possession sur la Chapelle & l'Étable de Bethlehem, est pour

eux une source d'argent très-abondante, ont grand soin d'entretenir & d'alimenter ces contestations en rendant de tems à autres des décrets, tantôt en faveur d'un parti, tantôt en faveur de l'autre. Sous le Gouvernement de Ragib Pasha, ce point fut jugé définitivement en faveur des Grecs, moyennant une somme de deux cent quarante mille livres pour le moins. Le Saint Sépulcre n'en est pas moins aujourd'hui une pomme de discorde entre les deux Églises & un objet d'une dépense annuelle très-considérable pour toutes les deux.

Mais ce qu'il y a de pire, c'est que les Turcs qui connoissent l'opiniâtreté & les ressources des deux partis contendans, imaginent des prétextes sans nombre pour les mettre à contribution. La Caravane, en allant à la Mecque, passe près de Jérusalem; lorsqu'elle approche de cette cité sainte, l'Emir Hadge ne manque pas de se rendre en personne ou

d'envoyer un émissaire aux Couvents Grecs & Romains pour tirer de chaque parti une somme de deux cent quarante ou trois cent soixante mille livres, tantôt à titre d'emprunt, tantôt sous le prétexte d'un droit prétendu. On n'ose refuser : si la somme est donnée à titre de prêt, jamais elle n'est remboursée ; si elle est exigée comme un droit, quelque dépourvu de fondement que soit ce droit, la somme est perdue sans ressource & l'on n'en entend plus parler.

Les Grecs en ces occasions se comportent avec une merveilleuse circonspection, ils étouffent leurs plaintes, supportent la perte & s'occupent aussitôt à remplir le vuide, afin d'être toujours en état de faire face aux Pashas & aux Romains : ils vendroient leurs enfans plutôt que de céder la victoire à leurs antagonistes.

L'Ambassadeur dont une des principales fonctions est de protéger les Romains, se consume vainement à faire

des démarches à la Porte pour recouvrer les sommes extorquées à son Couvent; il obtient avec bien de la peine un commandement du Sultan en sa faveur, c'est à-dire une ordonnance pour le remboursement qui n'en est pas pour cela plus effectué.

Mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est que le plus souvent il est trompé par les plaintes calomnieuses & les faux exposés des Prêtres & des Moines établis dans la Palestine, qui sont sans cesse à l'importuner de leurs démêlés avec les Grecs: il est obligé par sa charge de prendre parti pour eux: & lorsque la mauvaise foi & la fausseté de leurs accusations viennent à se découvrir, il a le désagrément de voir son crédit compromis à la Cour Turque & d'essayer mille mortifications, tandis qu'à la Cour de Rome son Clergé le peint comme un Chrétien sans zèle & un politique sans talent.

On fait assez quel est le système des

opinions religieuses des Grecs & ce qu'ils ont de particulier dans le culte. Ils s'accordent avec les Romains sur les grands dogmes de la présence corporelle, de la vénération pour les Saints, & du culte dû à la vierge Marie; mais ils diffèrent sur l'article des images; ils honorent les images peintes & n'admettent point les sculptées. Un autre point de controverse & le plus essentiel, c'est concernant la procession du Saint Esprit: ils prétendent qu'il ne procede que du Pere; ils se moquent de la prétendue infailibilité du Pape & de sa prétention à être le Chef suprême de l'Église Chrétienne universelle. Ils ne croyent point aux dispenses & ne donnent l'absolution des péchés qu'après qu'ils ont été commis. Ils abondent en pratiques absurdes & en superstitions de toute espece, & l'on voit souvent chez eux tous les abus qu'entraînent l'ignorance & la crédulité, qui malheureusement ne sont pas le partage exclusif des Grecs.

Il y a quelques années qu'un Caloyer ou Moine donna un exemple assez singulier en ce genre. Cet homme avoit été noté & repris pour ses mauvaises mœurs & sa vie scandaleuse, il avoit même été mis aux galères à Constantinople. Lorsqu'il se vit rendu à la liberté, il affecta la plus haute dévotion, les extases, & le plus sublime degré de spiritualité. S'il ne s'arrogea pas le don des miracles, du moins il prétendit aux révélations & à un commerce intime avec le Ciel: aux vieilles femmes il promettoit de leur procurer le bonheur de l'autre vie, aux jeunes & à celles du moyen âge le bonheur de ce monde, des enfans. En Turquie la stérilité dans les femmes est regardée comme une malédiction; à peine a-t-on les égards ordinaires pour celles qui n'ont point d'enfans; la fécondité est le bonheur suprême & la gloire de toute femme mariée. En conséquence on imagine aisément que l'esperance de devenir

meres attira une multitude de femmes infortunées auprès du nouveau Saint doué d'un privilège aussi précieux. Il s'établit dans un village de l'Asie appelé Caterlie où l'on peut se rendre par eau, de Constantinople, en peu d'heures ; il avoit des émissaires répandus dans les environs pour annoncer sa sainteté & ses dons miraculeux. Il lui venoit des dévotes de tous les côtés & dans un assez court espace de tems, on compta près de huit mille femmes de différens âges qui eurent recours aux pouvoirs surnaturels du saint. C'étoit un vigoureux Athlète de moyen âge ; jamais il ne renvoya aucune de ses dévotes sans l'avoir édifiée complètement.

A la fin quelques hommes eurent la curiosité d'aller voir le personnage & feignirent d'approuver sa conduite, non qu'ils crussent à sa sainteté, mais parce qu'ils ne vouloient point ternir l'honneur de leurs femmes en divulguant leurs soup-

çons; ils n'étoient point fâchés que leurs époufes cessassent d'être stériles, ils craignoient seulement que le miracle ne fut opéré par des moyens qui pouvoient être fort désagréables pour eux mêmes. Le pèlerinage étoit amusant, la traversée par eau avoit aussi son mérite & il étoit très possible que d'autres aventures concourussent avec les efforts spirituels du saint homme. On le dénonça aux Turcs qui firent promptement deloger l'imposteur dont on n'entendit plus parler depuis. Mais il ne perdit pas sa peine à ce métier: pour avoir accès auprès de lui il falloit faire l'offrande d'un cierge avec un présent à volonté; le zèle pieux des bonnes femmes & le desir de devenir meres étoient plus qu'il n'en falloit pour qu'elles se piquassent de générosité.

On m'a assuré que la religion Grecque étoit sur un pied plus respectable & avoit mieux conservé la pureté des premiers tems dans les autres pays où

elle n'est troublée, ni par le Mahomé-
tisme, ni par l'Église Romaine; je ne
voudrois pas non plus qu'on me soup-
çonât de croire qu'il ne se trouve pas
un honnête homme parmi les Grecs, pas
un Métropolitain défintéressé, même en
Turquie.

(a) Nous observerons ici une fois pour toutes
que nous ne prétendons pas adopter certaines
manieres de parler peu mesurées & peu respec-
tueuses à l'égard de la religion qui sont échappées
à l'auteur que nous traduisons. Le lecteur se
souviendra que c'est un Protestant qui écrit dans
un pays où la Presse jouit d'une grande liberté.
Cette observation doit se rapporter particuliere-
ment au paragraphe du dernier Chapitre que nous
avons coté d'un renvoi. L'auteur n'a du ni voulu
jetter du doute sur les lieux de la naissance & de la
sépulture de J. C. tels qu'ils sont énoncés dans les
Évangélistes, mais seulement sur la place précise
où sont arrivés ces deux grands événemens dans
ces mêmes lieux: l'incertitude qu'il établit ne
porte aucune atteinte aux récits des livres saints.

(143)

La comparaison que l'auteur fait à cette occasion de Jules César avec J. C. peut paroître profane, mais il est évident qu'on ne s'est pas proposé en cela de comparer à aucun égard les personnes & qu'il n'est question en cet endroit que de rapprocher deux choses qui paroissent également incertaines.

Fin de la seconde & dernière Partie.

SECONDE PARTIE

PAR M. CHAN I. M. CHAN XI

Les deux parties de la seconde partie de l'ouvrage sont de la même nature, et ont pour objet de donner une idée de la manière dont les choses se passent dans le monde, et de faire voir que tout est soumis à la même loi. L'auteur expose dans ces deux parties les principes de la morale, et les applique à la conduite de la vie. Il fait voir que la vertu est le seul moyen de parvenir au bonheur, et que le vice est le seul moyen de se rendre malheureux. Il finit par une conclusion qui résume tout ce qu'il a dit, et qui est en ces termes : « La vertu est le seul moyen de parvenir au bonheur, et le vice est le seul moyen de se rendre malheureux. »



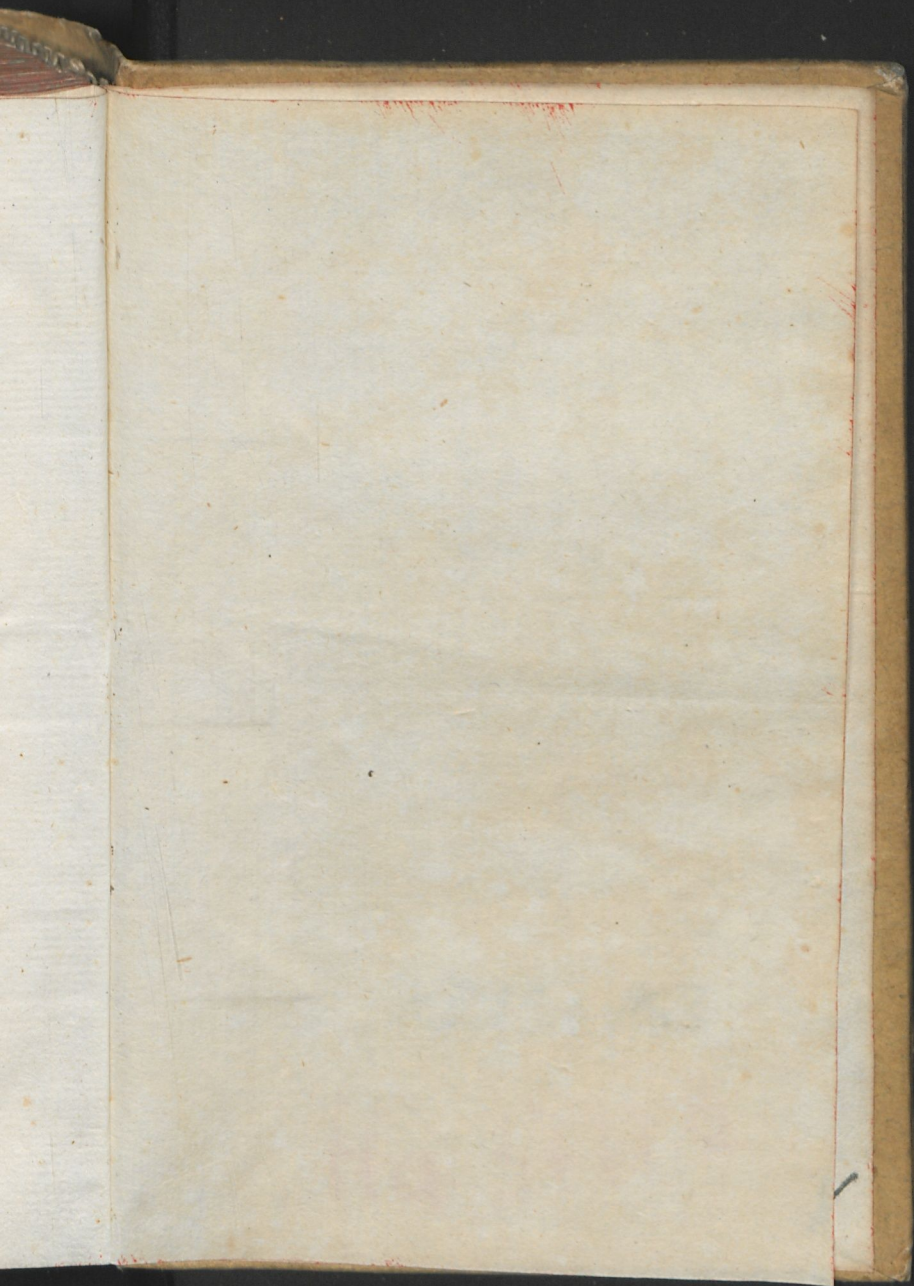
ERRATA.

PREMIERE PARTIE.

- P**AGE 31. ligne 16. s'en étoit fait, *lisez*, c'en étoit.
 P. 45. l. 21. égaller, *lis*. égaler.
 P. 69. l. 9. de la note, famille, *lis*. famille.
 P. 76. l. 2. infecté, *lis*. infect.
 P. 94. l. 13. d'autres ressources que la commi-
 sération, *lis*. que dans la commiseration, &c.
 P. 105. l. 3. qu'il l'envoya, *lis*. qui l'envoya.
 P. 118. l. 17. Einp, *lis*. Eiup.
 P. 126. l. 15. Haremai, *lis*. Harem.

SECONDE PARTIE.

- P**AGE 1. Chap. I. *lis*. Chap. XI.
Ibid. au troisieme titre de l'administration de
 Justice, *lis*. de la Justice.
 P. 11. l. 8. près de prouver, *lis*. prêt à prouver.
Ibid. l. 22. mettroit, *lis*. mettoit.
 P. 14. l. 3. rejeté, *lis*. rejetée.
Ibid. l. 17. un fauteur, *lis*. un malfaiteur.
 P. 19. l. 4. donnoit, *lis*. donnoient.
 P. 25. l. 13. Ministres publiques, *lis*. Ministres
 publics.
 P. 26. l. 15. infecté, *lis*. infect.
 P. 37. l. 16. salle, *lis*. sâle.
 P. 61. l. 9. publiques, *lis*. publics.
 P. 64. l. 14. à porté, *lis*. à portée.
Ibid. l. 21. endroit publique, *lis*. public.



ERRATA

PREMIERE PARTIE

P. 1. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 2. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 3. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 4. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 5. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 6. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 7. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 8. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 9. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 10. l. 1. au lieu de l'année, l'année

SECONDE PARTIE

P. 11. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 12. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 13. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 14. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 15. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 16. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 17. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 18. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 19. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 20. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 21. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 22. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 23. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 24. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 25. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 26. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 27. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 28. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 29. l. 1. au lieu de l'année, l'année
 P. 30. l. 1. au lieu de l'année, l'année

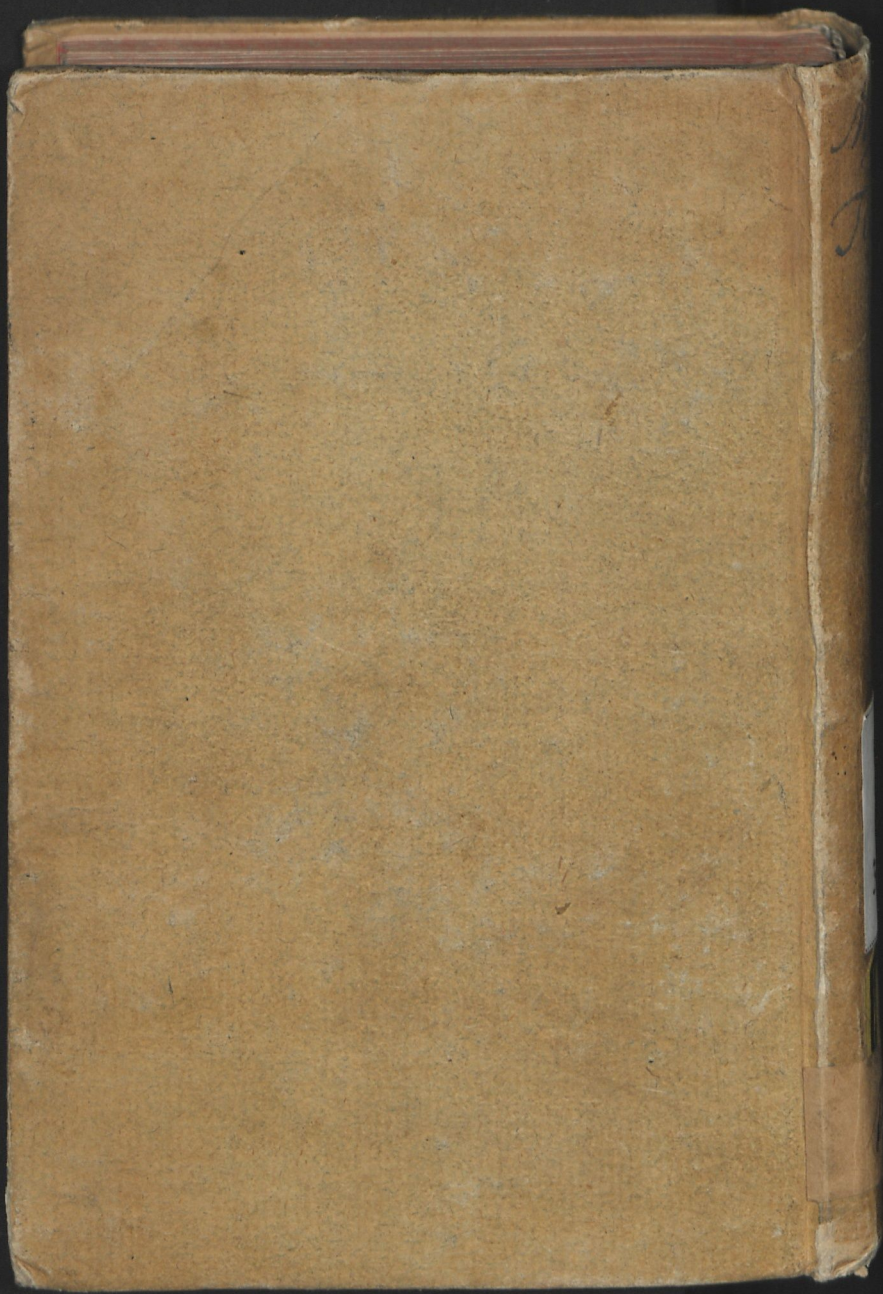


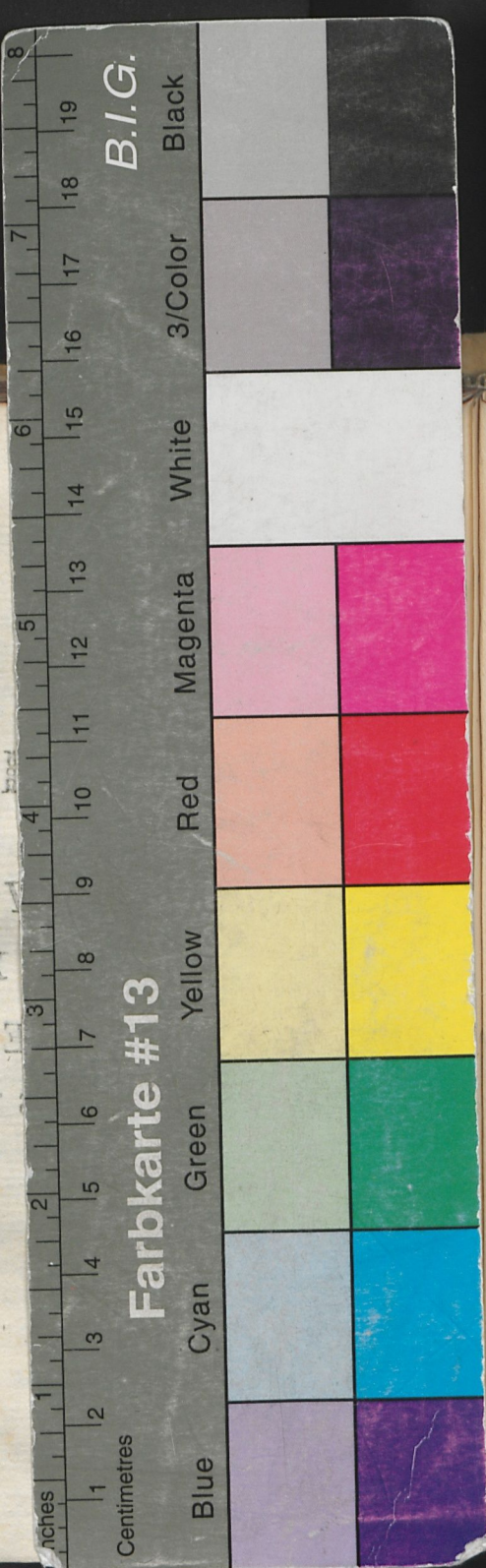
AB 112572
S

X27S1 A3

Ha 3777 6

K





OBSERVATIONS
SUR
LA RELIGION,
LES LOIX,
LE GOUVERNEMENT
ET LES MŒURS DES TURCS.

Traduit de l'Anglois,

Par M. B***

SECONDE PARTIE.



A LONDRES,

Et se trouve à Paris,

Chez MERLIN, Libraire, rue de la Harpe,
à Saint Joseph.

M. DCC. LXIX.